

AIR CANADA 

2016

États financiers consolidés
et notes complémentaires

17 février 2017



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction. La direction est responsable de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui intègrent les Normes internationales d'information financière. Il incombe à la direction de choisir les méthodes comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est également responsable de tous les autres renseignements financiers inclus dans le rapport de gestion et il lui appartient de s'assurer que ces renseignements concordent, lorsque cela est approprié, avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

Il revient à la direction d'établir et d'exercer un contrôle interne adéquat sur l'information financière, notamment de mettre en place les politiques et les procédures permettant de garantir, dans une mesure raisonnable, que les actifs sont protégés et que les états financiers consolidés ainsi que les autres renseignements financiers sont complets, impartiaux et adéquats.

Le Comité de vérification, des finances et du risque, composé entièrement d'administrateurs indépendants, vérifie la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Société et fait les recommandations d'approbation des états financiers au conseil d'administration, chapeaute la direction dans sa responsabilité de veiller à ce que les systèmes d'aide au contrôle interne soient adéquats, voit à ce qu'un auditeur externe indépendant et compétent soit nommé et approuve au préalable les honoraires et frais d'audit, afférents à celui-ci ou pour d'autres services que l'audit. Le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion avant leur diffusion. Le Comité de vérification, des finances et du risque rencontre la direction et les auditeurs internes et externes au moins quatre fois par année pour examiner les points touchant l'information financière et les annonces à ce sujet, ainsi que les questions d'audit et d'autres questions.

Les auditeurs externes, à savoir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., effectuent un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et expriment leur opinion sur ceux-ci. Pour répondre à ces normes, il est nécessaire que l'audit soit planifié et mené de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les auditeurs externes peuvent en tout temps consulter le Comité de vérification, des finances et du risque et rencontrent celui-ci périodiquement.

(signé) Calin Rovinescu

Calin Rovinescu

Président et chef de la direction

(signé) Michael Rousseau

Michael Rousseau

Vice-président général et chef des affaires financières

Le 16 février 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Air Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Air Canada et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, le compte consolidé de résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates et les notes complémentaires, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Air Canada et de ses filiales aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 16 février 2017

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113048

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens)		31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		787 \$	572 \$
Placements à court terme		2 192	2 100
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme		2 979	2 672
Liquidités soumises à restrictions	note 2P	126	91
Créances clients		707	654
Billets à recevoir	note 4	-	143
Stocks de carburant avions		79	68
Rechanges et fournitures	note 2Q	107	114
Charges payées d'avance et autres actifs courants		349	383
Total de l'actif courant		4 347	4 125
Immobilisations corporelles	note 4	8 520	7 030
Actifs au titre des régimes de retraite	note 8	1 153	851
Immobilisations incorporelles	note 5	315	314
Goodwill	note 6	311	311
Dépôts et autres actifs		468	496
Total de l'actif		15 114 \$	13 127 \$
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 644 \$	1 487 \$
Produits passages perçus d'avance		2 073	1 818
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	note 7	707	524
Total du passif courant		4 424	3 829
Dette à long terme et contrats de location-financement	note 7	5 911	5 870
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	note 8	2 436	2 245
Provisions liées à la maintenance	note 9	922	892
Autres passifs non courants		202	251
Total du passif		13 895 \$	13 087 \$
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social	note 11	797	825
Surplus d'apport		83	76
Réserve de couverture		3	(11)
Résultats non distribués (déficit)		336	(877)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 219	13
Participations ne donnant pas le contrôle		-	27
Total des capitaux propres		1 219	40
Total du passif et des capitaux propres		15 114 \$	13 127 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

(signé) David I. Richardson

David I. Richardson
Président du conseil

(signé) Christie J. B. Clark

Christie J. B. Clark
Président du comité de vérification, des finances
et du risque

COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)		2016	2015
Produits des activités ordinaires			
Passages	note 18	13 148 \$	12 420 \$
Fret	note 18	512	506
Autres		1 017	942
Total des produits des activités ordinaires		14 677	13 868
Charges d'exploitation			
Carburant avions		2 279	2 464
Charges liées aux transporteurs régionaux	note 19	2 408	2 279
Salaires et charges sociales		2 510	2 324
Redevances aéroportuaires et de navigation		859	802
Maintenance avions		880	773
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur		816	655
Frais de vente et frais de distribution		703	608
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits		489	415
Locations avions		462	353
Restauration et fournitures connexes		349	314
Communications et technologies de l'information		242	211
Éléments particuliers	note 20	91	8
Autres		1 244	1 166
Total des charges d'exploitation		13 332	12 372
Résultat d'exploitation		1 345	1 496
Produits (charges) autres que d'exploitation			
Perte de change		(38)	(762)
Produits d'intérêts		48	46
Charges d'intérêts		(374)	(389)
Intérêts capitalisés		58	70
Coût financier net lié aux avantages du personnel	note 8	(76)	(105)
Profit (perte) sur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 15	4	(17)
Profit à la cession-bail d'immobilisations	note 21	19	-
Perte aux règlements de dettes	note 7	(89)	(13)
Autres		(20)	(18)
Total des charges autres que d'exploitation		(468)	(1 188)
Bénéfice avant impôts sur le résultat		877	308
Impôts sur le résultat	note 10	(1)	-
Bénéfice net		876 \$	308 \$
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires d'Air Canada		876	303
Participations ne donnant pas le contrôle		-	5
Bénéfice net		876 \$	308 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires d'Air Canada			
Bénéfice par action – résultat de base	note 13	3,16 \$	1,06 \$
Bénéfice par action – résultat dilué		3,10 \$	1,03 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		2016	2015
Résultat global			
Bénéfice net		876 \$	308 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts de néant :			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	note 8	412	1 015
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	note 15	14	(11)
Total du résultat global		1 302 \$	1 312 \$
Résultat global attribuable aux :			
Actionnaires d'Air Canada		1 302 \$	1 307 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		-	5
Total du résultat global		1 302 \$	1 312 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)	Capital social	Surplus d'apport	Réserve de couverture	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2015	835 \$	77 \$	- \$	(2 113) \$	(1 201) \$	68 \$	(1 133) \$
Bénéfice net	-	-	-	303	303	5	308
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	1 015	1 015	-	1 015
Dérivés liés au carburant désignés comme couverture de flux de trésorerie, montant net	-	-	(11)	-	(11)	-	(11)
Total du résultat global	-	-	(11)	1 318	1 307	5	1 312
Rémunération fondée sur des actions	-	1	-	(35)	(34)	-	(34)
Actions émises (note 11)	6	(2)	-	-	4	-	4
Actions rachetées et annulées dans le cadre d'une offre de rachat (note 11)	(16)	-	-	(47)	(63)	-	(63)
Distributions	-	-	-	-	-	(46)	(46)
31 décembre 2015	825 \$	76 \$	(11) \$	(877) \$	13 \$	27 \$	40 \$
Bénéfice net	-	-	-	876	876	-	876
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	412	412	-	412
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	-	-	14	-	14	-	14
Total du résultat global	-	-	14	1 288	1 302	-	1 302
Rémunération fondée sur des actions	-	8	-	(12)	(4)	-	(4)
Actions émises (note 11)	3	(1)	-	-	2	-	2
Actions rachetées et annulées dans le cadre d'une offre de rachat (note 11)	(31)	-	-	(63)	(94)	-	(94)
Distributions	-	-	-	-	-	(27)	(27)
31 décembre 2016	797 \$	83 \$	3 \$	336 \$	1 219 \$	- \$	1 219 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net	876 \$	308 \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	839	671
(Profit) perte de change	note 15 (34)	835
Profit à la cession-bail d'immobilisations	note 21 (19)	-
Perte aux règlements de dettes	note 7 89	13
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	note 8 299	6
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 15 10	(5)
Variation des provisions au titre de la maintenance	148	42
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	194	191
Autres	19	(36)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 421	2 025
Activités de financement		
Produits des emprunts	note 7 2 538	905
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	note 7 (2 275)	(707)
Actions achetées pour être annulées	note 11 (94)	(63)
Distributions liées aux entités ad hoc de location d'appareils	(32)	(51)
Émission d'actions	2	4
Commissions	note 7 (2)	(32)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	137	56
Activités d'investissement		
Placements à court terme	(99)	(398)
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 921)	(1 815)
Produit de la vente d'actifs	Note 4 352	23
Produit de la cession-bail d'immobilisations	note 21 351	-
Autres	(9)	2
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(2 326)	(2 188)
Effet du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(17)	18
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	215	(89)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	572	661
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	787 \$	572 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et d'une ou plusieurs de ses filiales, y compris ses principales filiales actives lui appartenant en propre, Société en commandite Touram, qui exerce ses activités sous la dénomination Vacances Air Canada^{MD} (« Vacances Air Canada ») et Air Canada Rouge S.E.C., qui exerce ses activités sous la dénomination Air Canada Rouge^{MD} (« Air Canada Rouge »). Les présents états financiers tiennent compte aussi de certaines entités locatrices de matériel volant, qui sont consolidées selon IFRS 10 – *États financiers consolidés*.

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec.

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada sur les réseaux intérieur, transfrontalier Canada-États-Unis et international ainsi que le plus grand fournisseur de services passagers réguliers du Canada sur les marchés intérieur, transfrontalier (Canada-États-Unis) et international à destination et au départ du Canada. Une partie de la prestation des services passagers réguliers sur les marchés intérieur et transfrontalier est effectuée sous la dénomination « Air Canada Express » et assurée par des tiers, dont Société en commandite Jazz Aviation (« Jazz ») et Sky Regional Airlines Inc. (« Sky Regional »), dans le cadre de contrats d'achats de capacité (« CAC »). Air Canada propose aussi des services passagers réguliers sur les marchés intérieur et transfrontalier dans le cadre de contrats d'achat de capacité avec d'autres transporteurs régionaux, notamment ceux qui exploitent des appareils d'au plus 18 places, dont certains sont dits de « troisième niveau ». Directement ou par l'entremise du réseau Star Alliance, Air Canada est présente sur presque tous les grands marchés du monde.

Air Canada Cargo, groupe d'Air Canada, est le plus important transporteur de fret aérien au Canada. Air Canada offre des services de transport aérien de fret sur les marchés intérieur et transfrontalier Canada-États-Unis ainsi que sur les lignes internationales entre le Canada et les principaux marchés de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le « Manuel de CPA Canada »), qui intègre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 16 février 2017.

Les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

A) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions et des instruments dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

B) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers intègrent les comptes d'Air Canada et ceux de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) qu'Air Canada contrôle. Aux fins comptables, un contrôle est établi par un investisseur lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Les participations détenues par des parties externes étaient nulles au 31 décembre 2016 (27 \$ au 31 décembre 2015).

Entités ad hoc

La société a conclu des opérations de location d'appareils et d'autres ententes avec un certain nombre d'entités ad hoc. Selon IFRS 10 – *États financiers consolidés*, la Société contrôle et consolide des entités de location portant sur 9 appareils (12 appareils au 31 décembre 2015). La Société a déterminé qu'elle contrôle ces entités parce que les contrats de location ou d'autres accords conclus avec ces entités ad hoc donnent à Air Canada le pouvoir de contrôler la principale décision économique à l'expiration des contrats de location quant à l'achat ou non de l'appareil et donc à l'élimination de l'entité ad hoc.

C) PRODUITS PASSAGES ET FRET

Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés, sauf les produits tirés de passes de vols illimités, qui sont constatés linéairement sur la période de validité de la passe de vols considérée. La Société a formé des alliances avec d'autres transporteurs aériens prévoyant une participation au programme de fidélisation, des accords interlignes, une exploitation à code multiple et la coordination de services portant entre autres sur les réservations, le traitement des bagages et les horaires des vols. Les produits sont affectés selon des formules précisées dans les ententes et sont comptabilisés lorsque le transport est effectué. Les produits passages comprennent également certains frais et suppléments ainsi que les produits des services à la clientèle comme la sélection des places et les excédents de bagages, qui sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les produits passages et fret perçus d'avance sont reportés et inclus dans le passif courant. Les produits perçus d'avance comprennent aussi le produit de la vente de billets d'avion à Aimia Canada Inc. (« Aéroplan »), société qui assure un programme de fidélisation de la clientèle à Air Canada et qui lui achète des places aux termes du Contrat de participation et de services commerciaux entre Aéroplan et Air Canada (le « CPSC »).

D) CONTRATS D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz, Sky Regional et certains autres transporteurs régionaux. En vertu de ces programmes, Air Canada se charge de la commercialisation, de la billetterie et des autres dispositions commerciales liées à ces vols, et elle inscrit les revenus qu'elle en tire dans ses produits passages. Les charges d'exploitation liées aux contrats d'achat de capacité, qui sont présentées dans un poste distinct de l'état consolidé des résultats intitulé Charges liées aux transporteurs régionaux, comprennent les frais d'achat de capacité, des coûts refacturés, qui sont des coûts directs engagés par le transporteur régional et facturés à la Société, et les autres frais engagés par la Société, qui sont directement liés aux activités des transporteurs régionaux.

E) PROGRAMME DE FIDÉLISATION AÉROPLAN

Air Canada achète des milles Aéroplan^{MD} auprès d'Aéroplan, une partie non liée. Air Canada est un partenaire d'Aéroplan, qui offre à certains clients d'Air Canada des milles Aéroplan^{MD} que les clients peuvent échanger contre des primes-voyages et d'autres primes acquises par Aéroplan.

Aux termes du CPSC, Aéroplan achète des places sur les vols d'Air Canada, qu'Air Canada comptabilise dans les produits passages lorsque le transport a été assuré. Le coût de l'achat de milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan est constaté à titre d'incitatif commercial et porté en diminution des produits passages au moment de l'émission des points, soit lorsqu'un vol admissible est offert au client.

F) AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de la portion terrestre de forfaits voyages et de la fourniture de services d'escale et d'autres services connexes au transport aérien. Les produits tirés de forfaits vacances sont constatés à mesure que les services correspondants sont assurés pendant la durée des vacances. Les autres produits tirés des services connexes au transport aérien sont constatés lorsque les ventes sont effectuées aux passagers ou lorsque les services sont rendus.

À des fins comptables, la Société agit à titre de mandataire pour certains contrats de sous-location d'appareils à Jazz et présente de ce fait les produits tirés de la sous-location en diminution des charges de location avions, car la durée des baux des contrats de sous-location correspond à la durée des baux des contrats de la Société. La Société agit à titre de preneur et de bailleur (sous-location) pour ces contrats.

G) AVANTAGES DU PERSONNEL

Le coût des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les salariés est déterminé de façon actuarielle annuellement au 31 décembre. Le coût est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses portant sur les taux d'intérêt du marché, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite, les taux de mortalité et les coûts de soins de santé.

Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle un régime a été modifié, que les avantages aient été acquis ou non. Les profits et les pertes liés à la réduction ou à la liquidation d'un régime sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle se produit la réduction ou la liquidation.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré et les coûts des services passés, les profits et les pertes sur les réductions ou les liquidations sont comptabilisés dans les Salaires et charges sociales. Les intérêts sur les obligations au titre des prestations sont présentés en montant net dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Les écarts actuariels nets, ou réévaluations, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et le déficit, sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice est estimé en utilisant différents taux d'actualisation découlant de la courbe des taux utilisée pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice, ce qui rend compte des calendriers différents de versement des prestations au titre des services passés (obligation au titre des prestations définies) et au titre des services futurs (coût des services rendus au cours de la période).

L'obligation au titre des exigences de financement minimal, s'il en est, est déterminée au moyen de la méthode des exigences de financement minimal projetées, en fonction des estimations les plus probables de la direction quant à la situation de capitalisation des régimes, déterminée selon une méthode actuarielle, des taux d'actualisation du marché et de la progression estimée des salaires. L'obligation au titre des exigences de financement minimal et toute réévaluation ultérieure de cette obligation sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et le déficit, sans reclassement ultérieur au résultat.

Les actifs de retraite comptabilisés sont limités à la valeur actualisée des réductions des cotisations futures et des remboursements futurs, s'il en est.

H) RÉGIMES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La Société dispose de régimes de participation aux bénéfices à l'intention de son personnel. Les charges sont calculées à partir des résultats de l'ensemble de l'année civile et constatées tout au long de l'exercice à titre de charge salariale fondée sur l'estimation des paiements annuels devant être faits au titre des régimes.

I) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Certains salariés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada qui prévoit l'attribution d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (« UANR »), dont une description est donnée à la note 12. Les UAR et les UANR sont des unités d'actions fictives pouvant être échangées, à raison de une pour une, contre des actions d'Air Canada ou l'équivalent en trésorerie, au gré du conseil d'administration comme il est indiqué à la note 12.

Les options sont passées en charges selon un modèle d'acquisition graduelle jusqu'à la fin de la période d'acquisition. La Société comptabilise une charge de rémunération et un ajustement correspondant au surplus d'apport égal à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués établie au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'options devant être acquises.

Les attributions d'UAR et d'UANR sont comptabilisées comme des instruments dénoués par règlement en instruments de capitaux propres. Par conséquent, la Société comptabilise linéairement sur la période d'acquisition établie une charge de rémunération compensée par le surplus d'apport égale à la valeur de marché d'une action d'Air Canada à la date de l'attribution, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'UAR et d'UANR devant être acquises. Se reporter à la note 15 pour une description des instruments dérivés utilisés par la Société pour couvrir économiquement les risques liés aux flux de trésorerie découlant des UAR et des UANR.

Air Canada a aussi établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés, en vertu duquel elle verse, en contrepartie des montants versés par les salariés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Les employés doivent demeurer au service de la Société jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour acquérir les cotisations de la Société. Ces cotisations sont constatées au titre des Salaires et charges sociales à mesure qu'elles sont acquises.

J) MAINTENANCE ET RÉPARATIONS

Les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils appartenant à la Société sont passés en charges en maintenance avions dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location simple, qui sont comptabilisés sur la durée du contrat de location, et des travaux importants de maintenance des appareils appartenant à la Société et des appareils visés par des contrats de location-financement, qui sont inscrits à l'actif comme il est indiqué à la note 2R ci-dessous.

Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils prévues aux contrats de location simple sont comptabilisés sur la durée du bail au montant des obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail prévues par les contrats de location simple conclus par la Société et compensés par des frais de maintenance payés d'avance constatés en actif, sauf dans le cas des contrats de services de maintenance facturés à l'heure ou des recouvrements en vertu de contrats de sous-location d'appareils. La provision est comptabilisée dans les provisions liées à la maintenance en fonction d'un taux

d'actualisation tenant compte des risques spécifiques liés au passif sur la durée à courir du bail. Les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges autres que d'exploitation. Tout changement de l'estimation du coût de la maintenance, des taux d'actualisation, du moment du règlement ou toute différence entre le coût réel de la maintenance et le montant constitué en guise de provision est comptabilisé en maintenance avions.

K) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation comprennent entre autres les frais liés à la location et à l'entretien de bâtiments, aux services d'escalaux aux aéroports, aux honoraires et services professionnels, aux repas et à l'hébergement des équipages, à la promotion et à la publicité, aux assurances et à d'autres dépenses. Les autres charges d'exploitation sont constatées à mesure qu'elles sont engagées.

L) INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie à l'instrument financier ou au contrat dérivé.

Classement

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : i) ceux qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net) et ii) ceux qui seront évalués au coût amorti. Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie de ceux qui seront évalués au coût amorti à moins qu'ils ne soient désignés comme devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (choix irrévocable lors de la comptabilisation). Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont soit comptabilisés dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

La Société a établi la classification suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les liquidités soumises à restrictions sont classés dans les actifs à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée par le biais des produits d'intérêts dans l'état consolidé des résultats, le cas échéant.
- Les créances clients et les dépôts liés aux appareils et autres dépôts sont classés comme des actifs au coût amorti et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inscrits à l'état consolidé des résultats, le cas échéant.
- Les dettes fournisseurs, les facilités de crédit et la dette à long terme sont classées comme autres passifs financiers et sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont inscrites au compte consolidé de résultat, le cas échéant.

Évaluation

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net. Les actifs financiers et les passifs financiers comprenant des dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, sont généralement évalués au coût amorti à la clôture des périodes comptables ultérieures. Tous les autres actifs financiers, y compris les placements en instruments de capitaux propres, sont évalués à leurs justes valeurs à la clôture des périodes comptables ultérieures, et les variations de leurs justes valeurs sont présentées dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global (choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale).

Dépréciation

La Société évalue toutes les informations disponibles, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. La méthode d'évaluation de la dépréciation dépend de la question de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société compare le risque de défaillance lié à l'actif à la date de présentation de l'information financière avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en se basant sur toutes les informations qu'elle a pu obtenir ainsi que sur les informations prospectives raisonnables et justifiables. Dans le cas des créances clients seulement, la Société applique, comme le permet IFRS 9, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances clients.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur dépend de la question de savoir si le dérivé est désigné comme instrument de couverture et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert et du type de relation de couverture désignée. La Société documente au moment de la mise en place de la couverture la relation économique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment si elle s'attend à ce que les instruments de couverture contrebalancent les variations prévues des flux de trésorerie liés aux éléments couverts. La Société documente son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture à l'origine de chaque relation de couverture.

La Société applique la comptabilité de couverture de manière prospective à certains dérivés liés au carburant désignés depuis le 1^{er} avril 2015. Même si les prix du pétrole brut ne sont pas stipulés contractuellement dans les contrats d'achat de carburant de la Société, ils ont un lien économique avec les prix du carburacteur. La Société conclut des contrats d'option sur le pétrole brut et désigne ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de la composante pétrole brut de ses achats futurs de carburacteur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Selon la comptabilité de couverture, le profit ou la perte efficace sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les primes versées relativement aux contrats d'option et la valeur temps des contrats d'option sont différées et comptabilisées en tant que coût de la couverture dans les autres éléments du résultat global. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont présentés à titre de réserve de couverture dans les capitaux propres et sont reclassés dans les charges de carburant avions lorsque le carburacteur sous-jacent couvert est utilisé. Les profits ou les pertes inefficaces sur les dérivés utilisés comme couverture du risque lié aux variations du prix du carburant sont comptabilisés dans les charges autres que d'exploitation sous Dérivés liés au carburant et autres dérivés. Les résultats de la comptabilité de couverture du prix du carburant depuis que la Société a commencé à appliquer la comptabilité en 2015 sont fournis à la note 15.

Lorsqu'un instrument de couverture expire, qu'il est vendu ou résilié, ou lorsqu'il ne répond plus aux critères d'application de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont maintenus dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la Société cesse de s'attendre à ce que la transaction prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé et les coûts différés de couverture qui étaient présentés dans les capitaux propres sont immédiatement reclassés dans le résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion des risques n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion des risques demeure inchangé et que la couverture continue de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée par un ajustement soit du volume de l'instrument de couverture soit du volume de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde

au ratio utilisé aux fins de la gestion des risques. L'inefficacité de couverture, s'il en est, est déterminée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

La Société a recours aux instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, au change et au prix du carburant ainsi qu'à des contrats à terme sur actions pour réduire les risques auxquels l'exposent ces éléments. Les instruments dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers devant faire l'objet d'un poste distinct. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans les produits (charges) autres que d'exploitation, à l'exception des variations efficaces des dérivés liés au carburant désignés en vertu de la comptabilité de couverture décrits ci-dessus. Les contrats dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur au titre des charges payées d'avance et autres actifs courants, des dépôts et autres actifs, et des dettes fournisseurs et charges à payer, selon les modalités prévues aux contrats. Tous les flux de trésorerie associés à l'achat et à la vente de dérivés sont classés comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

M) CONVERSION DES DEVICES

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle d'Air Canada et de ses filiales. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges découlant d'opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au taux de change historique ou moyen de la période, selon le cas. L'ajustement des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, qui découle des fluctuations du change après leur conversion en dollars canadiens, est classé en profit (perte) de change.

N) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts sur le résultat exigibles et différés. La charge d'impôts sur le résultat est inscrite au compte consolidé de résultat, sauf si elle se rattache à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou inscrits directement aux capitaux propres. Elle est alors déduite de ces éléments.

La charge d'impôts sur le résultat exigible est calculée selon les lois de l'impôt adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les territoires dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités et dégagent un résultat imposable. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les règlements fiscaux sont sujets à interprétation. Elle établit des provisions s'il y a lieu à la lumière des montants qu'elle prévoit devoir payer aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du passif fiscal, en fonction des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt sur le résultat différé est évalué au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôts différés est réalisé ou le passif d'impôts différés réglé.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées.

O) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des actions pouvant avoir un effet dilutif. Les actions de la Société qui peuvent avoir un effet dilutif comprennent les options sur actions. Le nombre d'actions inclus eu égard aux options pour lesquelles les droits sont acquis est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si leur effet est antidilutif. Selon cette méthode, le produit de l'exercice de tels instruments est censé servir à l'achat d'actions au cours moyen de marché pour la période, la différence entre le nombre d'actions émises à l'exercice et le nombre d'actions censées avoir été achetées étant incluse dans le calcul. Les actions incluses eu égard aux options sur actions liées au rendement attribuées aux employés sont traitées comme des actions dont l'émission est conditionnelle,

leur émission étant liée à la réalisation de certaines conditions autres que le passage du temps. Si ces conditions sont réalisées, le nombre d'actions incluses est également calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si ces actions ont un effet antidilutif.

P) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

La Société a comptabilisé sous l'actif courant des liquidités soumises à restrictions, qui représentent les fonds détenus en fiducie par Vacances Air Canada en conformité avec les prescriptions réglementaires régissant les produits passages payés d'avance, ainsi que les fonds détenus dans les comptes en fiducie relativement aux conventions de carte de crédit, comptabilisés sous le passif courant relativement à certaines activités liées aux voyages.

Les liquidités soumises à restrictions échéant à plus d'un an à compter de la date du bilan sont intégrées aux dépôts et autres actifs et ont trait à des fonds déposés auprès de diverses institutions financières comme garanties de lettres de crédit et autres éléments.

Q) STOCKS DE CARBURANT AVIONS ET DE RECHANGES ET FOURNITURES

Les stocks de carburant avions, de rechanges et de fournitures sont évalués au coût, qui est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré, déduction faite de la provision pour dépréciation des stocks, s'il y a lieu.

La Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur des stocks ou de reprise de pertes de valeur des stocks constatées antérieurement pendant les périodes considérées. Est compris dans la maintenance avions un montant de 62 \$ au titre des rechanges et fournitures utilisées au cours de l'exercice (68 \$ en 2015).

R) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût. Les immobilisations corporelles au titre de contrats de location-financement et les obligations locatives futures sont comptabilisées initialement à un montant égal au moins élevé de la juste valeur des immobilisations corporelles et de la valeur actualisée des paiements de loyer.

La Société répartit le montant comptabilisé initialement à l'égard d'une pièce d'immobilisation corporelle entre ses composantes importantes et amortit chaque composante de façon distincte. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimative, à concurrence de leur valeur résiduelle estimative. Le matériel volant et l'équipement de vol sont décomposés en cellules, réacteurs et matériel de cabine et modifications. La période d'amortissement des cellules et des réacteurs ne dépasse pas 25 ans et leur valeur résiduelle estimative, estimée initialement à 10 % du coût initial, est mise à jour par la suite lorsque les estimations changent. Les réacteurs de rechange et pièces connexes (les « articles durables ») sont amortis sur la durée moyenne d'utilisation restante des appareils auxquels ils correspondent et leur valeur résiduelle estimative est de 10 %. Le matériel et les modifications de l'intérieur de la cabine sont amortis sur une période de huit ans ou sur la durée d'utilité résiduelle de l'appareil, si celle-ci est inférieure à huit ans. Les améliorations apportées aux cabines et les modifications apportées aux appareils loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur la durée du contrat de location. Les principaux travaux de maintenance effectués sur des cellules et des réacteurs, y compris le coût des pièces de rechange et des fournitures ainsi que des services de maintenance fournis par des tiers, sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les principaux travaux de maintenance. Ces travaux consistent d'ordinaire en des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils. Tous les coûts engagés en vertu de contrats de maintenance du parc aérien prévoyant une facturation à l'heure de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans l'état des résultats à mesure que les frais sont engagés. Les bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité jusqu'à concurrence de 50 ans, ou sur la durée du bail foncier si elle est plus courte. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, à concurrence de cinq ans. Le matériel au sol et les autres équipements sont amortis sur 3 à 25 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins une fois l'an et les taux d'amortissement sont ajustés en conséquence sur une base prospective. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans les profits et pertes autres que d'exploitation, à l'état consolidé des résultats.

S) INTÉRÊTS CAPITALISÉS

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, auquel cas ils sont incorporés dans le coût de l'actif. L'incorporation des coûts d'emprunt débute lorsque sont engagés les dépenses relativement à l'actif et les coûts d'emprunt et que sont en cours les activités visant à préparer l'actif préalablement à son utilisation. Les coûts d'emprunt sont incorporés jusqu'à la date où le projet est achevé et où l'actif peut être mis en service de la manière prévue.

Dans la mesure où des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de l'obtention de tels actifs, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé aux coûts d'emprunt réels engagés sur cet emprunt au cours de la période, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés. Dans la mesure où des fonds sont empruntés de façon générale et utilisés en vue de l'obtention d'un actif qualifié, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à cet actif. Ce taux de capitalisation doit être la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de la Société en cours au titre de la période, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

T) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Le total des loyers au titre des contrats de location simple d'appareils pour la durée du bail est passé en charges d'exploitation (locations avions) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Sont compris dans les dépôts et autres actifs, ainsi que dans les autres passifs non courants, les écarts entre les charges locatives comptabilisées selon la méthode linéaire et les versements prévus par les contrats de location d'avions.

U) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amorties, tandis que les immobilisations à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimative.

	Durée d'utilité estimative	Période d'amortissement à courir au 31 décembre 2016
Droits relatifs à des désignations et créneaux aéroportuaires internationaux	indéfinie	sans objet
Marques de commerce	indéfinie	sans objet
Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	5 ans	de 1 à 5 ans

Air Canada détient des droits relatifs à des désignations et créneaux aéroportuaires internationaux qui lui permettent de fournir des services à l'échelle internationale. La valeur des immobilisations incorporelles comptabilisées rend compte du coût des désignations et des créneaux à l'aéroport international Narita de Tokyo, à l'aéroport national Reagan de Washington et à l'aéroport Heathrow de Londres. Air Canada s'attend à desservir ces lieux pendant une période indéfinie.

Air Canada et certaines de ses filiales détiennent des appellations commerciales, des marques de commerce et des noms de domaine (collectivement les « appellations commerciales »). Ces éléments sont des immobilisations incorporelles liées à la commercialisation car ils sont utilisés principalement pour la vente et la promotion des produits et services d'Air Canada. Les appellations commerciales permettent une reconnaissance de la marque par les clients et les clients éventuels et peuvent être génératrices de flux de trésorerie pendant une période indéfinie. Air Canada entend réinvestir continuellement dans ses appellations commerciales et les commercialiser de façon à maintenir leur classement comme immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Dans l'éventualité où des appellations commerciales devaient cesser d'être utilisées, elles seraient classées comme ayant une durée de vie déterminée et amorties sur la durée d'utilité restante prévue.

Les dépenses de développement qui sont directement attribuables à la conception, au développement et à l'essai de produits logiciels identifiables sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles d'ordre technologique si certains critères sont réunis, notamment la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie pour produire des avantages économiques futurs probables. Autrement, elles sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais directement attribuables qui sont incorporés au coût des immobilisations incorporelles d'ordre technologique comprennent le coût lié aux logiciels, à la main-d'œuvre et aux tiers affectés au développement ainsi que la tranche appropriée des frais généraux pertinents.

V) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets de l'entreprise acquise qui revient à la Société à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation et il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Aux fins de l'évaluation des pertes de valeur, le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau le plus bas dans l'entité auquel le goodwill est suivi aux fins de la gestion interne, soit le secteur d'exploitation (note AA).

W) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants englobent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée indéfinie et à durée limitée, ainsi que le goodwill. Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, y compris le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs pourrait ne pas être recouvrable, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ou passifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La direction a déterminé que le niveau approprié pour l'évaluation des pertes de valeur correspond aux niveaux des parcs aériens nord-américain (avions à fuselage étroit) et international (gros-porteurs) pour le matériel volant et les immobilisations connexes inhérents au parc en exploitation. Les appareils remisés qui ne sont pas exploités et les appareils loués ou sous-loués à des tiers sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'immobilisation. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés. Le montant comptabilisé en perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Les actifs à long terme, sauf le goodwill, qui ont subi une perte de valeur sont évalués à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il y a reprise possible de la perte de valeur. La direction apprécie s'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. Pour apprécier s'il y a reprise possible d'une perte de valeur, la direction considère les indices qui ont conduit à la perte de valeur. S'il existe un quelconque indice qu'une perte de valeur a été reprise, la direction estime la valeur recouvrable de l'immobilisation non courante. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif donné de l'UGT ne dépasse pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée. La reprise d'une perte de valeur est constatée immédiatement à l'état consolidé des résultats.

X) ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS) DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente, s'ils sont disponibles pour vente immédiate dans leur état actuel et si une vente est hautement probable. Ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Y) PROVISIONS

La Société comptabilise des provisions lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Si l'effet est important, les flux de trésorerie attendus sont actualisés par application d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsqu'on a recours à l'actualisation, les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les charges autres que d'exploitation.

Z) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Sont qualifiés de particuliers les éléments qui, de l'avis de la direction, doivent être présentés séparément du fait de leur taille ou de leur incidence pour permettre une pleine compréhension de la performance financière de la Société.

AA) INFORMATION SECTORIELLE

Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation. Les informations à fournir sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur les informations contenues dans les rapports destinés au principal décideur opérationnel. Pour la Société, le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités, est le chef de la direction.

BB) NORMES COMPTABLES NOUVELLES ET MODIFIÉES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Suit un aperçu des modifications de normes comptables que la Société sera tenue d'appliquer au cours des exercices à venir. La Société continue d'évaluer l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 remplace IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations qui s'y rattachent. Selon le principe de base de la nouvelle norme, une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter le transfert de biens ou de services aux clients au montant correspondant à la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme exige également la présentation de davantage d'informations sur les produits des activités ordinaires, fournit des directives plus complètes sur les transactions à l'égard desquelles des directives n'étaient pas fournies et étoffe les directives sur les accords de prestations multiples. IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise.

La Société appliquera la norme à compter du 1^{er} janvier 2018. La norme sera appliquée avec effet rétrospectif et ajustement de l'état consolidé de la situation financière à l'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2017. Selon IFRS 15, les coûts supplémentaires pour obtenir des produits passages, comme les frais de cartes de crédit et les frais liés au système de distribution mondial, seront inscrits à l'actif au moment de la vente et passés en charges au moment de la comptabilisation des produits passages. Ces coûts sont actuellement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés au moment où le billet d'avion est vendu. Ce changement de méthode comptable pour comptabiliser les coûts contractuels aura une incidence sur le moment de la comptabilisation des charges. La Société continue à évaluer l'incidence financière de ce changement prévu consistant à inscrire à l'actif les coûts contractuels ainsi que les autres incidences possibles de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

IFRS 16 remplace IAS 17 – *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. Selon le principe fondamental sous-jacent, le preneur comptabilise des actifs et des passifs pour les contrats de location dont la durée excède 12 mois. Le preneur est tenu de comptabiliser un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et un passif au titre d'un contrat de location correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à la valeur actualisée. L'évaluation inclut les paiements locatifs relatifs aux périodes non résiliables (y compris ceux qui sont liés à l'inflation) et les paiements relatifs aux périodes optionnelles lorsque le preneur a la certitude raisonnable qu'il pourra exercer son option d'obtenir la poursuite de son contrat de location, ou qu'il n'exercera pas l'option de résilier le contrat de location. La nouvelle norme vise à donner une représentation fidèle des opérations de location, en particulier celles qui n'imposent actuellement pas au preneur de comptabiliser un actif et un passif résultant d'un contrat de location simple. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société continue d'évaluer l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés, mais elle s'attend à ce que la norme ait une incidence importante sur l'état consolidé de sa situation financière, et qu'elle modifie également la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des charges locatives dans l'état consolidé des résultats. La Société prévoit appliquer la norme à compter de sa date d'entrée en vigueur obligatoire.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Ces estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur l'expérience passée, les plans d'exploitation futurs et divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, et les résultats de ces estimations constituent le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs. Les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les résultats réels pourraient être très différents de ces estimations.

Les principales estimations et les principaux jugements établis dans le cadre de la préparation des présents états financiers concernent, entre autres, les éléments qui suivent. D'autres informations sont également fournies à la rubrique sur la méthode comptable applicable ou dans la note portant sur l'élément :

- Avantages futurs du personnel
 - Le coût et les charges connexes des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société sont déterminés au moyen de méthodes actuarielles. Les évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses et des estimations eu égard aux taux d'actualisation, à la progression des salaires, aux taux de mortalité et aux augmentations futures des prestations. De plus, en raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont soumises à une incertitude importante. Voir les notes 8 et 20 pour de plus amples informations.
- Période d'amortissement des actifs non courants
 - La Société fait des estimations concernant la durée d'utilité prévue des actifs non courants et la valeur résiduelle attendue des actifs en se basant sur l'estimation de la juste valeur actualisée des actifs, des projets concernant le parc aérien de la Société et des flux de trésorerie qu'ils engendrent. Divers facteurs, notamment les modifications des programmes de maintenance, les variations des prix du carburéacteur et des autres coûts liés à l'exploitation, l'évolution de l'utilisation du matériel volant et les fluctuations des prix des appareils neufs et d'occasion pour des modèles identiques ou similaires, pourraient donner lieu à des variations, qui pourraient être importantes, de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont évaluées au moins une fois par année. En général, ces ajustements sont comptabilisés avec effet prospectif, par le biais de la dotation aux amortissements. Aux fins de l'analyse de sensibilité de ces estimations, une réduction de 50 % des valeurs résiduelles du matériel volant dont la durée d'utilité restante est supérieure à cinq ans se traduit par une hausse de 16 \$ de la dotation aux amortissements annuelle. Pour le matériel volant dont la durée d'utilité restante est plus courte, les valeurs résiduelles ne devraient pas changer significativement.
- Points à considérer relativement à la perte de valeur des actifs non courants
 - La Société évalue au besoin s'il y a eu perte de valeur en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations, notamment au sujet des plans opérationnels futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs. Voir les notes 5 et 6 pour de plus amples informations.
- Provisions liées à la maintenance
 - La comptabilisation de provisions liées à la maintenance relativement aux modalités de restitution des appareils exige que la direction fasse des estimations des coûts futurs associés aux travaux de maintenance nécessaires en vertu des modalités de restitution prévues dans les contrats de location et des estimations de l'état futur prévu de l'appareil à la fin du bail. Ces estimations tiennent compte du coût actuel de ces travaux de maintenance, des estimations de l'inflation à propos de ces coûts ainsi que d'hypothèses concernant l'utilisation de l'appareil concerné. Toute différence entre le coût de maintenance réel et le montant constitué en guise de provision est comptabilisée dans la charge de maintenance pour la période. L'incidence d'un changement dans les estimations, y compris d'un changement dans les taux d'actualisation, les hypothèses concernant l'inflation, les estimations de coûts ou les dates d'expiration de contrats de location, est également prise en compte dans la charge de maintenance pour la période. Voir la note 9 a) pour de plus amples informations.

- Impôts sur le résultat
 - Un actif d'impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs permettant de réaliser l'actif en question. Une telle évaluation repose sur les indications positives et négatives ainsi que sur les hypothèses pertinentes, notamment les prévisions des résultats imposables futurs, le contexte économique en général, les résultats financiers passés et les tendances et perspectives pour le secteur d'activité. Au 31 décembre 2016, la Société n'avait pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés. Le bénéfice de 2016 et de l'exercice précédent fournissent des indications positives, mais étant donné l'importance des autres facteurs, en particulier l'historique des résultats financiers de la Société et les résultats habituellement cycliques du secteur du transport aérien, il a été déterminé que des actifs d'impôt sur le résultat différé ne pouvaient être comptabilisés au 31 décembre 2016. La Société continuera d'évaluer sa position en ce qui a trait au résultat ainsi que les tendances en matière de résultat afin de déterminer la capacité de réalisation des actifs d'impôt sur le résultat différé.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel volant et équipement de vol	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel au sol et autres équipements	Dépôts sur acquisitions et immobilisations en développement	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015					
Au 1 ^{er} janvier 2015	4 944 \$	399 \$	168 \$	487 \$	5 998 \$
Entrées	1 255	-	34	556	1 845
Reclassements	199	50	24	(273)	-
Sorties	(181)	-	(1)	-	(182)
Amortissement	(543)	(39)	(35)	-	(617)
Pertes de valeur	(14)	-	-	-	(14)
Au 31 décembre 2015	5 660 \$	410 \$	190 \$	770 \$	7 030 \$
Au 31 décembre 2015					
Coût	8 278 \$	791 \$	451 \$	770 \$	10 290 \$
Amortissement cumulé	(2 618)	(381)	(261)	-	(3 260)
Au 31 décembre 2015	5 660 \$	410 \$	190 \$	770 \$	7 030 \$
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Au 1 ^{er} janvier 2016	5 660 \$	410 \$	190 \$	770 \$	7 030 \$
Entrées	2 106	6	30	747	2 889
Reclassements	585	32	3	(620)	-
Sorties	(605)	-	(1)	-	(606)
Amortissement	(716)	(39)	(38)	-	(793)
Au 31 décembre 2016	7 030 \$	409 \$	184 \$	897 \$	8 520 \$
Au 31 décembre 2016					
Coût	10 037 \$	829 \$	480 \$	897 \$	12 243 \$
Amortissement cumulé	(3 007)	(420)	(296)	-	(3 723)
	7 030 \$	409 \$	184 \$	897 \$	8 520 \$

Au 31 décembre 2016, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations visées par des contrats de location-financement, soit 9 appareils (18 en 2015) d'une valeur comptable nette de 130 \$ (170 \$ en 2015), et des installations d'une valeur comptable nette de 37 \$ (39 \$ en 2015).

Sont aussi inclus dans le matériel volant et l'équipement de vol 21 appareils et 5 moteurs de rechange (21 appareils et 5 moteurs de rechange en 2015) loués à des tiers d'un coût de 349 \$ (349 \$ en 2015), moins l'amortissement cumulé de 115 \$ (97 \$ en 2015), pour une valeur comptable nette de 234 \$ (252 \$ en 2015). La dotation aux amortissements relative à ce matériel volant et équipement de vol pour 2016 s'est établie à 18 \$ (14 \$ en 2015).

Des billets à recevoir de 143 \$ au 31 décembre 2015 représentaient une partie du produit de la vente d'appareils 190 d'Embraer, chacun des billets étant exigible dans les 90 jours qui suivent la livraison des appareils. Tous ont été encaissés en 2016.

En 2015, une perte de valeur de 14 \$ a été comptabilisée dans la Dotation aux amortissements et pertes de valeur relativement à deux appareils A340-300 (qui n'étaient pas exploités par Air Canada). Les contrats de location visant ces appareils ont échoué en 2015 et un appareil a été mis hors service tandis que l'autre a été acheté et revendu en 2016. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur le produit net attendu de la sortie de l'appareil.

Certaines immobilisations corporelles ont été affectées en garantie comme il est plus amplement décrit à la note 7 sous la rubrique de l'instrument d'emprunt pertinent. Au 31 décembre 2016, tous les appareils étaient en service et aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à cette date.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits relatifs à des désignations et créneaux aéro-portuaires internationaux	Marques de commerce	Contrats et relations clients	Immobilisations d'ordre technologique (développées en interne)	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015					
Au 1 ^{er} janvier 2015	97 \$	88 \$	- \$	120 \$	305 \$
Entrées	-	-	-	38	38
Amortissement	-	-	-	(29)	(29)
Au 31 décembre 2015	97 \$	88 \$	- \$	129 \$	314 \$
Au 31 décembre 2015					
Coût	97 \$	88 \$	20 \$	419 \$	624 \$
Amortissement cumulé	-	-	(20)	(290)	(310)
	97 \$	88 \$	- \$	129 \$	314 \$
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Au 1 ^{er} janvier 2016	97 \$	88 \$	- \$	129 \$	314 \$
Entrées	-	-	-	36	36
Amortissement	-	-	-	(35)	(35)
Au 31 décembre 2016	97 \$	88 \$	- \$	130 \$	315 \$
Au 31 décembre 2016					
Coût	97 \$	88 \$	- \$	455 \$	640 \$
Amortissement cumulé	-	-	-	(325)	(325)
	97 \$	88 \$	- \$	130 \$	315 \$

En 2015, des actifs liés à la technologie d'un coût de 15 \$ et dont l'amortissement cumulé atteignait 15 \$ ont été mis hors service. Aucun actif lié à la technologie n'a été mis hors service en 2016. En 2016, des immobilisations incorporelles visées par des contrats et liées à la clientèle représentant un coût de 20 \$ et un amortissement cumulé de 20 \$ ont été mises hors service.

Certains droits relatifs à des désignations et créneaux aéroportuaires internationaux sont affectés en garantie de billets garantis prioritaires comme le décrit la note 7.

Toutes les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel. Les droits relatifs à des désignations et créneaux aéroportuaires internationaux et les marques de commerce sont considérés comme ayant une durée de vie indéfinie. Le test de dépréciation est appliqué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Selon ce principe, un test de dépréciation a été appliqué aux niveaux des parcs aériens nord-américain et international pour le matériel volant et les immobilisations connexes inhérents au parc en exploitation. L'affectation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie aux unités génératrices de trésorerie se chiffre à 144 \$ pour le parc aérien international et à 41 \$ pour le parc aérien nord-américain.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été évaluée à partir de leur valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les projections de flux de trésorerie reposent sur le plan d'affaires annuel approuvé par le conseil d'administration d'Air Canada. La direction a de plus effectué des projections sur une période de trois ans. Ces flux de trésorerie représentent les meilleures estimations de la direction et s'appuient sur son expérience passée et les hypothèses relatives à l'évolution de l'économie, comme les courbes des cours à terme du pétrole brut et les cours de change en vigueur. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie devraient croître conformément aux hypothèses de croissance à long terme

du transporteur compte tenu de divers facteurs comme les projets de la Société concernant le parc aérien et les hypothèses de croissance du secteur. Le taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie repose sur le coût moyen pondéré du capital de la Société, ajusté pour tenir compte des impôts et des risques particuliers associés à l'unité génératrice de trésorerie évaluée.

Comme l'excédent de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie sur leur valeur comptable est important, le calcul le plus récent de cette valeur recouvrable effectué depuis l'exercice 2014 a été reporté et utilisé dans le test de dépréciation au cours de la période considérée. Les principales hypothèses ayant servi aux calculs de la valeur d'utilité pour l'exercice 2014 sont présentées ci-dessous :

	2014
Taux d'actualisation	10,7 %
Taux de croissance à long terme	2,5 %
Fourchette de prix du baril de carburéacteur	128 \$ - 133 \$

La valeur recouvrable des deux unités génératrices de trésorerie déterminée à partir de leur valeur d'utilité excédait leurs valeurs comptables respectives d'environ 3 900 \$. Une augmentation de 240 points de base du taux d'actualisation ramènerait l'excédent de la valeur recouvrable sur la valeur comptable à néant pour l'une des unités génératrices de trésorerie.

6. GOODWILL

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Le test de dépréciation du goodwill est effectué par application du modèle de la juste valeur diminuée des coûts de sortie au niveau du secteur d'exploitation. Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation en fonction de la façon dont l'information est produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation, et ce secteur représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Pour évaluer s'il y a eu dépréciation du goodwill, la Société compare la valeur recouvrable totale de l'entité au complet, qui correspond à la somme de sa capitalisation boursière inscrite à la cote et de la juste valeur de sa dette, à la valeur comptable de son actif net déduction faite de la dette à long terme. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée eu égard à la valeur du goodwill depuis son acquisition.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2016 et 2015 n'ont donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Des changements raisonnablement possibles des hypothèses principales ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill devienne inférieure à sa valeur comptable.

7. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2016	2015
Financement d'appareils ^{a)}				
Financement en dollars US à taux fixe	2017 – 2027	4,59	3 598 \$	2 718 \$
Financement en dollars US à taux variable	2017 – 2026	2,05	457	573
Financement en dollars CA à taux variable	2026 – 2027	1,56	366	398
Financement en yens à taux variable	2020	0,10	70	91
Billets garantis prioritaires – en dollars US ^{b)}	-	7,61	-	968
Billets garantis prioritaires – en dollars CA ^{b)}	-	7,63	-	300
Billets garantis prioritaires – en dollars CA ^{b)}	2023	4,75	200	-
Billets non garantis prioritaires – en dollars US ^{c)}	2021	7,75	537	554
Autre financement garanti – en dollars US ^{b) et d)}	2018 – 2023	3,87	1 175	513
Autre financement garanti – en dollars CA ^{e)}	2018	8,15	44	45
Dettes à long terme		4,35	6 447	6 160
Obligations au titre des contrats de location-financement ^{f)}	2018 – 2033	9,61	275	330
Dettes totales et obligations au titre des contrats de location-financement		4,57	6 722	6 490
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance			(104)	(96)
Partie courante			(707)	(524)
Dettes à long terme et contrats de location-financement			5 911 \$	5 870 \$

a) Le financement des appareils (3 021 \$ US, 366 \$ CA et 6 079 ¥ JPY) (2 379 \$ US, 398 \$ CA et 7 878 ¥ JPY en 2015) est garanti principalement par certains appareils ayant une valeur comptable de 5 523 \$ (4 335 \$ en 2015). Pour la majeure partie du financement, le capital et les intérêts sont remboursés par versements trimestriels jusqu'à l'échéance et peuvent être remboursés en tout temps, moyennant paiement des frais applicables. Le financement de 365 \$ US, 366 \$ CA et 6 079 ¥ JPY provient d'une garantie d'emprunt fournie par l'Export-Import Bank of the United States (« EXIM »).

En 2016, dans le cadre du financement de sept appareils 787 et de deux appareils 777 de Boeing, un capital de 1 004 \$ US est pris en compte dans le financement à taux fixe en dollars américains dans le tableau ci-dessus. L'acquisition de ces appareils a été financée au moyen du produit de la vente des certificats de fiducie visant du matériel modernisé émis dans le cadre de deux placements privés en 2015. Les billets portant sur du matériel qui avaient été émis à la suite de chaque prélèvement de crédit sont garantis par l'appareil correspondant livré, et la sûreté grevant chaque appareil est conçue de façon à être protégée par la *Convention de Cape Town relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et son *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*, ratifiés par le Canada.

Les frais de financement payés dans le cadre des placements en 2015 se sont établis à 18 \$ et sont imputés aux activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

En 2016, le capital de 49 \$ US relatif au financement de six appareils Embraer 190 a été remboursé avant l'échéance. Des frais de remboursement anticipé de dette à taux fixe totalisant 7 \$ sont pris en compte dans la perte aux règlements de dettes (capital de 126 \$ US relatif au financement de 14 appareils Embraer 190 remboursé avant l'échéance et frais de remboursement anticipé de dette à taux fixe totalisant 13 \$ pris en compte dans la perte aux règlements de dettes en 2015).

b) En octobre 2016, Air Canada a réalisé un placement privé de billets garantis prioritaires et a conclu une nouvelle facilité de crédit dans le cadre de son opération de refinancement de 1,25 G\$.

Dans le cadre de son opération de refinancement, Air Canada a conclu une entente d'achat avec un syndicat d'acheteurs initiaux relativement à un placement privé de billets garantis prioritaires de premier rang à 4,75 % d'un capital de 200 \$ échéant en 2023 (les « billets prioritaires de 2016 »), qui ont été vendus à leur valeur nominale. Air Canada a également reçu le produit d'un prêt à terme de 800 \$ US échéant en 2023 et a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 300 \$ US expirant en 2021 (désignée, collectivement avec le prêt à terme, la « facilité de crédit de 2016 »). La facilité de crédit renouvelable, inutilisée au 31 décembre 2016, est assortie d'un taux d'intérêt initial correspondant au TIOL majoré de 275 points de base (sous réserve d'un TIOL minimum de 75 points de base).

Air Canada peut racheter une partie ou la totalité des billets prioritaires de 2016 à tout moment à compter du 6 octobre 2019 à certains prix de rachat déterminés, majorés des intérêts courus non échus. Air Canada peut racheter à tout moment avant le 6 octobre 2019 une partie ou la totalité des billets prioritaires de 2016 à un prix égal à 100 % du capital racheté, majoré d'une prime de réparation et des intérêts courus non échus. Air Canada peut racheter à tout moment avant le 6 octobre 2019 jusqu'à 35 % du capital total des billets prioritaires de 2016 au moyen du produit de certains placements de titres de capitaux propres, à des prix de rachat déterminés, majorés des intérêts courus et non échus. De plus, Air Canada peut racheter à tout moment avant le 6 octobre 2021 et de temps à autre au cours de toute période de 12 mois, jusqu'à 10 % du capital total des billets prioritaires de 2016 à un prix de rachat de 103 % du capital, majoré des intérêts courus et non échus.

Air Canada a affecté le produit net de la vente des billets prioritaires de 2016, ainsi que les sommes empruntées en vertu du prêt à terme composant la facilité de crédit de 2016 et d'une somme en caisse de 444 \$, au rachat de la totalité de ses billets garantis prioritaires en circulation et au remboursement de son prêt à terme garanti en cours de 300 \$ US.

À l'occasion de cette opération de rachat et de remboursement, des primes de 61 \$ ont été versées et des frais d'opération et escomptes de 21 \$ ont été radiés et comptabilisés dans la perte aux règlements de dettes au quatrième trimestre de 2016.

Les billets prioritaires de 2016 et les obligations de la Société découlant de la facilité de crédit de 2016 sont des obligations garanties prioritaires d'Air Canada, assorties d'une sûreté de premier rang, sous réserve de certains privilèges et exclusions autorisés, sur certains intérêts dans des biens immobiliers, l'équipement de services au sol, certains baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement et certaines lignes transpacifiques, conjointement avec les baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement utilisés pour ces lignes transpacifiques.

c) Placement privé de billets non garantis prioritaires d'un capital de 400 \$ US. Les billets portent intérêt à 7,75 % payable deux fois par année et viennent à échéance en 2021.

d) Les autres financements garantis en dollars américains portent sur des emprunts à taux fixe et à taux variable garantis par certains actifs, notamment les actifs décrits en b) ci-dessus en lien avec la facilité de crédit de 2016. Au 31 décembre 2016, la Société n'avait prélevé aucun montant sur la facilité de crédit renouvelable et le capital non remboursé du prêt à terme s'élevait à 800 \$ US (capital non remboursé du prêt alors à terme de 296 \$ US en 2015).

e) Les autres financements garantis en dollars canadiens consistent en une facilité de crédit renouvelable pour le financement de carburéacteur. Les clauses restrictives financières de la facilité de crédit imposent à la société de respecter certains objectifs minimaux en ce qui a trait aux résultats d'exploitation et aux soldes de trésorerie.

f) Les obligations au titre des contrats de location-financement, liés aux installations et au matériel volant, totalisent 275 \$ (68 \$ et 154 \$ US) (330 \$ (71 \$ et 187 \$ US) en 2015). En 2016, la Société a constaté des charges d'intérêts de 27 \$ (27 \$ en 2015) sur les obligations au titre des contrats de location-financement. Les valeurs comptables du matériel volant et des installations visés par les contrats de location-financement sont respectivement de 130 \$ et de 37 \$ (170 \$ et 39 \$ en 2015).

Air Canada a conclu des opérations de location d'appareils avec un certain nombre d'entités ad hoc (note 2). La dette liée à ces opérations de location comprend toute garantie par Air Canada de la valeur résiduelle de l'appareil à l'expiration du contrat de location. Les appareils concernés sont donnés en nantissement de la dette par leurs propriétaires. En vertu de ces contrats de location, les créanciers ont un recours contre Air Canada, le preneur, en cas de défaut de paiement ou de résiliation anticipée du contrat de location.

Certains contrats de financement garanti portant sur des appareils et d'autres biens contiennent des critères de garantie fondés sur la juste valeur. En vertu de ces critères, Air Canada peut être tenue de fournir des garanties additionnelles ou de payer à l'avance une partie des financements. En supposant que la valeur de la garantie est de néant, le montant maximum à payer en 2017 s'élève à 22 \$ (17 \$ US) (135 \$ (98 \$ US) en 2015). Ce montant diminue avec le temps en fonction de l'encours de la dette. Une garantie totale de 22 \$ (17 \$ US) au 31 décembre 2016 (4 \$ (3 \$ US) en 2015), versée sous forme de dépôts en trésorerie inclus dans les dépôts et autres actifs, a été comptabilisée en vertu du critère de la juste valeur pour certains de ces contrats de location d'appareils.

En 2016, la Société a payé des intérêts sur la dette à long terme et les obligations au titre des contrats de location-financement de 331 \$ (315 \$ en 2015).

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 31 décembre 2016 sur la dette à long terme et les obligations de location-financement s'établissent comme suit. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 31 décembre 2016 de 1,3427 \$ CA.

Capital	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	666 \$	679 \$	514 \$	522 \$	872 \$	3 194 \$	6 447 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	41	49	46	50	17	72	275
	707 \$	728 \$	560 \$	572 \$	889 \$	3 266 \$	6 722 \$

Intérêts	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	266 \$	222 \$	207 \$	179 \$	134 \$	330 \$	1 338 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	23	19	15	10	5	20	92
	289 \$	241 \$	222 \$	189 \$	139 \$	350 \$	1 430 \$

Dans le tableau ci-dessus, les obligations de remboursement du principal ne tiennent pas compte des frais de transaction de 104 \$ qui sont portés en diminution de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement dans l'état consolidé de la situation financière.

8. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société propose plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies offrant des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés.

La Société est l'administratrice et la promotrice de neuf régimes agréés au Canada dont les obligations relatives aux prestations définies sont enregistrées aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada (les « régimes agréés canadiens »). Les régimes qu'elle offre à ses salariés aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon sont des régimes étrangers s'appliquant aux salariés de ces pays. En outre, elle propose un certain nombre de régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui ne sont pas agréés. Les régimes de retraite à prestations définies assurent des prestations à leurs participants à leur départ à la retraite, à leur cessation d'emploi ou à leur décès, prestations qui sont fonction des états de service et de la moyenne des gains de ces participants en fin de carrière sur une période déterminée. Les prestations versées proviennent de fonds administrés en fiducie, mais pour un certain nombre de régimes non capitalisés, la Société s'acquitte de son obligation de paiement des prestations à l'échéance. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par des règlements. La gouvernance des régimes, la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions concernant les placements et les cotisations, incombent principalement à la Société. Le comité des retraites, un comité du conseil d'administration, aide à surveiller les régimes pour veiller à ce que le passif des régimes soit suffisamment capitalisé, que les actifs des régimes soient investis avec prudence, que les risques soient gérés à un niveau acceptable et que les prestations de retraite soient administrées convenablement et efficacement.

Les autres avantages du personnel sont des régimes d'assurance vie, de prévoyance maladie et d'assurance invalidité. Ces avantages comprennent à la fois des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite. Les avantages postérieurs à l'emploi ont trait à des prestations d'invalidité offertes aux employés admissibles en service, tandis que les avantages complémentaires de retraite comprennent les régimes de prévoyance maladie et d'assurance vie offerts aux employés retraités admissibles.

Obligations de capitalisation au titre des régimes de retraite

Les obligations de capitalisation au titre des régimes de retraite (y compris les obligations de capitalisation projetées) peuvent varier sensiblement en raison d'une foule de facteurs, notamment les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle déposés (y compris le taux d'actualisation applicable utilisé ou retenu comme hypothèse dans l'évaluation actuarielle), les données démographiques du régime à la date de l'évaluation, les dispositions en vigueur du régime, l'évolution du cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'évolution de la conjoncture économique (principalement le rendement de l'actif des régimes de retraite et les fluctuations des taux d'intérêt). Les cotisations réelles qui sont déterminées à partir des rapports d'évaluation futurs peuvent différer considérablement des prévisions. Outre les variations des données démographiques et actuarielles du régime, les hypothèses et les méthodes actuarielles peuvent être modifiées d'une évaluation à l'autre, notamment en raison des résultats techniques du régime, des marchés des capitaux, des attentes futures, des lois et d'autres facteurs.

Au 1^{er} janvier 2016, l'excédent de solvabilité des régimes de retraite agréés de la Société au Canada totalisait 1,3 milliard de dollars. La prochaine évaluation, qui sera en date du 1^{er} janvier 2017, sera effectuée au premier semestre de 2017. Les évaluations définitives confirmant que les régimes de retraite agréés canadiens de la Société affichent un excédent de solvabilité au 1^{er} janvier 2016, la Société n'était pas tenue de payer les coûts des services passés à payer en 2016. De plus, conformément aux lois en vigueur et aux règles applicables des régimes, l'excédent sur la position de solvabilité de 105 % peut servir à réduire les cotisations relatives aux services rendus dans l'exercice considéré pour le volet prestations définies ou à capitaliser la cotisation de l'employeur pour le volet cotisations définies du même régime de retraite. Cela étant, et compte tenu des régimes à l'étranger et des régimes complémentaires, les cotisations de l'employeur pour les régimes de retraite devraient totaliser 97 \$ pour 2016 (cotisation de l'employeur de 101 \$ après déduction d'un montant de 4 \$ utilisé pour capitaliser la cotisation de l'employeur des volets cotisations définies de ces régimes) et les obligations au titre de la capitalisation des régimes de retraite devraient se chiffrer à 90 \$ pour 2017.

Montant exceptionnel

En 2016, un montant exceptionnel de 91 \$ au titre du coût des services passés a été comptabilisé pour rendre compte des augmentations estimées du coût des prestations de retraite pour les membres de l'Association des pilotes d'Air Canada (« APAC ») qui cotisent à un régime à prestations définies. Certaines modifications apportées au régime de retraite (portant sur la prestation annuelle maximale par année de service) sont conditionnelles à l'atteinte de cibles définies dans le plan d'affaires qui sont liées au nombre d'appareils en service du parc aérien d'ici 2017, 2020 et à compter de 2023. Le montant de 91 \$ au titre du coût des services passés représente la charge hors période associée aux avantages accordés à la signature de la convention collective avec l'APAC en 2014 d'après la meilleure estimation de la direction de la probabilité que les cibles du plan d'affaires liées au nombre d'appareils en service aux dates concernées soient atteintes. Les modifications futures de l'estimation de la probabilité que les cibles des plans soient atteintes seront comptabilisées à titre de profits actuariels (pertes actuarielles).

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des pertes actuarielles de 52 \$ ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relativement aux modifications des hypothèses concernant les augmentations du coût des prestations de retraite pour les membres de l'APAC. Un montant de 6 \$ au titre des coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré a par ailleurs été comptabilisé dans les salaires et charges sociales pour tenir compte des prestations de la période considérée acquises qui se rattachent à ces modifications.

Obligation au titre des prestations et actif des régimes

Les présents états financiers consolidés comprennent tous les actifs et passifs des régimes dont la Société est la promotrice. Les montants inscrits à l'état de la situation financière sont les suivants :

	Prestations de retraite		Autres avantages du personnel futurs		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs non courants						
Régimes de retraite	1 153 \$	851 \$	- \$	- \$	1 153 \$	851 \$
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	62	64	62	64
Passifs non courants						
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 197	1 021	1 239	1 224	2 436	2 245
Obligation au titre des prestations de retraite, montant net	44 \$	170 \$	1 301 \$	1 288 \$	1 345 \$	1 458 \$

Certains régimes de retraite présentent désormais une position d'actif net. Par conséquent, ces régimes doivent être présentés à titre d'actif au titre des régimes de retraite dans l'état consolidé de la situation financière. La partie à moins d'un an de l'obligation au titre des prestations de retraite (montant net) représente une estimation des prestations et des autres avantages futurs du personnel à verser en 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'information financière sur les modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi :

	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2016	2015	2016	2015
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	18 286 \$	18 352 \$	1 288 \$	1 285 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	255	249	32	37
Coûts des services passés	3	3	(8)	(19)
Coûts des services passés – élément particulier	91	-	-	-
Coûts financiers	750	731	52	51
Cotisations salariales	82	78	-	-
Prestations versées	(845)	(886)	(49)	(49)
Réévaluations :				
Perte (profit) technique	(54)	4	(45)	(29)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	8	(11)	(4)	(1)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données financières	668	(338)	41	(21)
Liquidations de régimes	(1)	-	-	-
Perte (profit) de change	(108)	104	(6)	34
Total de l'obligation au titre des prestations	19 135	18 286	1 301	1 288
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	18 438	17 433	-	-
Rendement de l'actif des régimes, déduction faite des soldes compris dans les frais financiers nets	1 049	734	-	-
Produits d'intérêts	739	687	-	-
Cotisations patronales	97	312	49	49
Cotisations salariales	82	78	-	-
Prestations versées	(845)	(886)	(49)	(49)
Frais d'administration versés à même l'actif des régimes	(11)	(10)	-	-
Profit (perte) de change	(111)	90	-	-
Total de l'actif des régimes	19 438	18 438	-	-
(Surplus) déficit à la fin de l'exercice	(303)	(152)	1 301	1 288
Actifs plafonnés/passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal	347	322	-	-
Obligation au titre des prestations de retraite, montant net	44 \$	170 \$	1 301 \$	1 288 \$

Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 1 788 \$ (1 421 \$ en 2015).

Le déficit des régimes de retraite qui ne sont pas entièrement capitalisés est le suivant :

	2016	2015
Régimes agréés canadiens	1 \$	2 \$
Régimes aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon	92	80
Régimes complémentaires	1 104	939
	1 197 \$	1 021 \$

L'obligation au titre des prestations définies a une durée moyenne pondérée de 14,2 années (13,9 années en 2015).

Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel

La Société a constaté la charge nette suivante au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel :

	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2016	2015	2016	2015
État consolidé des résultats				
Composantes du coût				
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	255 \$	249 \$	32 \$	37 \$
Coûts des services passés	3	3	(8)	(19)
Coûts des services passés – élément particulier	91	-	-	-
Profit sur liquidations	(1)	-	-	-
Frais d'administration et autres frais	11	10	-	-
Profits actuariels	-	-	(14)	(18)
Coût total comptabilisé dans les salaires et charges sociales	359 \$	262 \$	10 \$	- \$
Coût financier net lié aux avantages du personnel	24 \$	54 \$	52 \$	51 \$
Coût total comptabilisé au compte de résultat	383 \$	316 \$	62 \$	51 \$
Autres éléments du résultat global après consolidation				
Réévaluations :				
Perte (profit) technique, compte tenu du change	(51)	18	(37)	24
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les données démographiques	8	(11)	(4)	(1)
Perte (profit) découlant de la modification des hypothèses concernant les hypothèses financières	668	(338)	41	(21)
Rendement de l'actif des régimes	(1 049)	(734)	-	-
Passif découlant des exigences de financement minimal	12	48	-	-
Coût (produit) total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(412) \$	(1 017) \$	- \$	2 \$

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est présentée ci-dessous.

	2016	2015
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat		
Salaires et charges sociales	369 \$	262 \$
Coût financier net au titre des passifs des régimes d'avantages du personnel	76	105
	445 \$	367 \$
Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada		
Prestations de retraite	97 \$	312 \$
Autres avantages du personnel	49	49
	146 \$	361 \$
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge comptabilisée au titre de ces régimes	299 \$	6 \$

Composition de l'actif des régimes de retraite

Régimes agréés canadiens

La composition de l'actif des régimes agréés canadiens et la répartition cible sont représentées ci-dessous :

	2016	2015	Répartition cible
Obligations	60 %	60 %	60 %
Actions canadiennes	7 %	6 %	7 %
Actions étrangères	13 %	14 %	13 %
Placements non traditionnels	20 %	20 %	20 %
	100 %	100 %	100 %

Au 31 décembre 2016, environ 80 % des actifs des régimes agréés canadiens avaient un cours coté sur un marché actif. Les actifs n'ayant pas de cours coté sur un marché actif sont principalement des placements dans des entités fermées. La composition de l'actif présentée dans le tableau correspond à la ventilation des actifs des régimes entre chaque catégorie d'actifs.

L'actif des régimes de retraite utilisé pour déterminer aux fins comptables l'obligation nette au titre des prestations de retraite comprend 17 647 059 actions d'Air Canada, détenues en fiducie, qui ont été émises en 2009 dans le cadre des ententes de capitalisation des régimes de retraite conclues avec les syndicats canadiens de travailleurs de la Société. La convention de fiducie prévoit que le produit d'une vente éventuelle des actions en fiducie sera retenu et appliqué à la réduction des déficits de solvabilité futurs des régimes de retraite, s'il en est. Étant donné la situation désormais excédentaire de la capitalisation des régimes de retraite agréés de la Société au Canada, les règles comptables interdisent la comptabilisation de la valeur des actions détenues en fiducie dans le cadre de l'actif des régimes. Les actions détenues en fiducie avaient une juste valeur de 241 \$ au 31 décembre 2016 (180 \$ en 2015). Cependant, après prise en compte du plafonnement des actifs, la valeur comptable comptabilisée de l'actif détenu en fiducie est de néant.

En ce qui concerne les régimes agréés canadiens, les placements sont effectués conformément à l'Énoncé de la politique et des objectifs en matière de placement des caisses de retraite d'Air Canada. En ce qui concerne le rendement de ses placements, la Fiducie globale vise à dégager un taux annualisé général qui, à long terme,

soit supérieur d'au moins 1,0 % avant frais de placement en moyenne à long terme (10 ans) au rendement annualisé total qu'aurait pu produire une gestion passive du portefeuille de réplification des passifs. Le portefeuille de réplification des passifs renvoie à des indices repères en matière d'instruments à revenu fixe canadiens répandus (FTSE TMX Canada), et ses caractéristiques correspondent étroitement à celles du passif des régimes.

Étant donné l'importance de la gestion du risque lié à l'excédent, Air Canada gère les régimes agréés canadiens de manière à réduire le risque lié à l'excédent (défini comme la différence entre la valeur de l'actif et la valeur du passif des régimes de retraite), qui est considéré comme le risque clé à réduire et à surveiller. De plus, l'objectif de la stratégie de placement consiste à investir les actifs des régimes de façon prudente et diversifiée afin de réduire le risque de fluctuation des cours des catégories d'actifs et des placements individuels au sein de ces catégories et de combiner ces catégories d'actifs et ces placements individuels de façon à permettre une réduction du risque global.

Outre la répartition générale de l'actif, résumée dans le tableau présenté ci-dessus, la gestion de chaque catégorie d'actifs investis au sein des caisses de retraite est assurée selon les principes suivants :

- Les placements en actions doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs régions et secteurs d'activité industrielle ou économique. Des limites sont fixées quant à la pondération globale de chaque titre.
- Les placements non traditionnels sont des placements dans des titres non négociés sur des marchés publics et dans des catégories d'actifs non traditionnelles. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, des placements dans les secteurs immobilier, agricole et forestier, dans des titres de sociétés fermées ou de sociétés de capital-risque, dans des infrastructures, dans des obligations des marchés émergents, dans des obligations à rendement élevé et dans des contrats à terme sur marchandises. Les placements non traditionnels doivent être répartis de façon diversifiée entre plusieurs catégories d'actifs, stratégies, secteurs d'activité et régions.
- Les placements dans des obligations canadiennes sont des placements prudents à long terme dans des titres ayant au moins la note « BBB ». Hormis les titres du gouvernement ou des provinces du Canada, ou du gouvernement des États-Unis, dans lesquels la fiducie est autorisée à investir la totalité de ses placements à revenu fixe, les placements doivent être diversifiés par titre et par secteur.

Les dérivés sont permis pourvu qu'ils soient utilisés pour gérer un risque en particulier (y compris le risque de taux d'intérêt lié au passif des régimes) ou pour créer des expositions à certains marchés et certaines devises et pourvu que les contreparties aient au moins la note « A ». La Société gère le risque de taux d'intérêt lié aux passifs actuariels de ses régimes au moyen d'un ensemble d'instruments financiers, dont des obligations, des conventions de mise en pension et de prise en pension d'obligations, des contrats de gré à gré portant sur des obligations, des contrats à terme portant sur des obligations et des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, compte tenu de l'effet des outils de gestion des risques liés à ces instruments financiers, environ 75 % des passifs des régimes de retraite d'Air Canada étaient jumelés avec des produits à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (taux d'actualisation). La Société réduit le risque de crédit de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen des garanties données par les contreparties dans le cadre d'accords de garantie, ainsi qu'en surveillant les notes attribuées par les agences de notation aux contreparties et en s'assurant que la politique en matière de placements est respectée. La juste valeur de ces instruments dérivés est incluse dans celle des obligations dans le tableau présentant la composition de l'actif et elle ne constitue pas une composante importante de la juste valeur globale des obligations en portefeuille.

Les fiducies des régimes complémentaires sont constituées à hauteur de 50 % de placements en actions indexées, conformément aux politiques en matière de placement qui les régissent. La tranche restante de 50 % est détenue par l'Agence du revenu du Canada à titre d'impôt remboursable, conformément à la législation fiscale.

Risques

Du fait de ses régimes de retraite à prestations définies, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous :

Risque lié aux actifs

Le risque lié aux actifs est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque lié aux actifs comprend le risque de change, le risque de crédit et l'autre risque de prix. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est atténué grâce à la mise en œuvre de stratégies de couverture. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société atténue ce risque par l'obtention, auprès des contreparties, de garanties en vertu d'accords de garanties ainsi que par la surveillance de la solvabilité des émetteurs. L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est atténué par une diversification appropriée des actifs des régimes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La diminution des taux de rendement des obligations de sociétés ou de gouvernements donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle sera compensée en partie par une augmentation de la valeur des avoirs en obligations du régime. Au 31 décembre 2016, environ 75 % des passifs des régimes de retraite d'Air Canada (y compris l'effet des outils de gestion des risques liés aux instruments financiers) étaient jumelés avec des produits à revenu fixe afin de gérer une partie importante du risque de taux d'intérêt (risque de taux d'actualisation).

Risque de capitalisation

Des variations défavorables de la valeur des actifs du régime ou des taux d'intérêt, et par conséquent du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs, pourraient avoir une incidence importante sur les évaluations de la solvabilité des régimes de retraite et sur les exigences de capitalisation futures.

Espérance de vie

La majorité des obligations des régimes visent à fournir des avantages aux adhérents leur vie durant. Une augmentation de l'espérance de vie donnera donc lieu à une augmentation des passifs des régimes.

Hypothèses

La direction est tenue de faire des estimations importantes à propos des hypothèses actuarielles et financières afin de déterminer le coût et le passif connexe des avantages futurs du personnel de la Société.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations a été calculé par rapport aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les obligations de sociétés cotées « AA » ou mieux et pour des flux de trésorerie correspondant approximativement au calendrier et au montant des paiements prévus des prestations.

Augmentations salariales futures

Les estimations associées aux hypothèses concernant les augmentations salariales futures reposent sur les politiques de rémunération en vigueur, les régimes à long terme de la Société, les conventions collectives et les contrats de travail, ainsi que les prévisions économiques.

Les moyennes pondérées retenues comme principales hypothèses pour déterminer les obligations de la Société au titre des prestations constituées et leur coût sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Autres avantages futurs du personnel	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer ce qui suit :				
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	4,1 %	4,0 %	4,1 %	3,9 %
Coût des services rendus pour l'exercice clos le 31 décembre	4,3 %	4,2 %	4,3 %	4,1 %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	3,9 %	4,1 %	3,9 %	4,1 %
Taux des augmentations salariales futures utilisé pour déterminer ce qui suit :				
Coût des prestations constituées et coût des services pour l'exercice clos le 31 décembre	2,5 %	2,5 %	sans objet	sans objet
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	2,5 %	2,5 %	sans objet	sans objet

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité consiste à modifier une hypothèse tout en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Il est peu probable qu'une telle situation se produise réellement et il peut exister des corrélations entre les variations de certaines hypothèses. Pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux variations des principales hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information financière) a été appliquée pour calculer le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

L'analyse de sensibilité des charges de retraite et des frais financiers nets relatifs au passif au titre des prestations de retraite pour 2016, qui repose sur différentes hypothèses actuarielles en ce qui a trait au taux d'actualisation des régimes, est présentée ci-après. L'incidence de la modification d'une hypothèse sur chaque régime de retraite est pondérée proportionnellement à l'obligation totale au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

	0,25 point de pourcentage	
	Diminution	Augmentation
Taux hypothétique d'actualisation pour l'obligation		
Charge de retraite	19 \$	(18) \$
Coût financier net du passif au titre des prestations de retraite	22	(18)
	41 \$	(36) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	678 \$	(655) \$

L'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des prestations de retraite résultant d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation porte sur le montant brut du passif au titre des prestations de retraite et est présentée avant incidence des variations des actifs des régimes. Au 31 décembre 2016, environ 75 % des passifs au titre des prestations de retraite étaient jumelés à des instruments à revenu fixe afin de réduire une part importante du risque de taux d'intérêt (taux d'actualisation).

Une augmentation de un an de l'espérance de vie ferait monter l'obligation au titre des prestations de retraite de 465 \$.

Les taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé ont une incidence importante sur les sommes déclarées relativement aux régimes d'assurance-maladie complémentaire. Pour 2016, un taux d'augmentation annuel de 5,8 % du coût par personne des prestations de santé couvertes a été retenu comme hypothèse (taux de 5,5 % retenu comme hypothèse en 2015). On prévoit que le taux devrait diminuer progressivement pour s'établir à 5 % d'ici 2020 (l'hypothèse retenue en 2015 prévoyait une diminution progressive du taux pour s'établir à 5 % d'ici 2019). Une augmentation de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait monter de 4 \$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 62 \$ l'obligation correspondante. Une diminution de un point de pourcentage des taux hypothétiques relatifs aux coûts de santé aurait fait baisser de 4 \$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 62 \$ l'obligation correspondante.

Une diminution de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait fait monter de moins de 1 \$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 55 \$ l'obligation correspondante. Une augmentation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait fait baisser de moins de 1 \$ le total des coûts des services rendus au cours de l'exercice et des coûts financiers et de 43 \$ l'obligation correspondante.

Régimes de retraite à cotisations définies

Certains membres de la direction, du personnel administratif et du personnel syndiqué de la Société participent à un régime de retraite à cotisations définies, à un volet cotisations définies d'un régime qui comprend également un volet prestations définies ou à un régime interentreprises qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La Société verse une cotisation dont le montant est exprimé en pourcentage des cotisations salariales, pourcentage qui varie selon le groupe d'employés et, pour certains groupes, en fonction du nombre d'années de service. Comme le permettent les lois en vigueur et les règles applicables des régimes, l'excédent du volet prestations définies d'un régime peut servir à financer les cotisations de l'employeur au volet cotisations définies de ce régime. Un montant de 4 \$ de l'excédent des volets prestations définies des régimes de retraite agréés pour le Canada a servi à financer les cotisations de l'employeur aux volets cotisations définies en 2016.

La charge au titre de ces régimes de retraite de la Société s'élève à 15 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (10 \$ en 2015). Compte tenu de l'excédent disponible du volet prestations définies des régimes pertinents pouvant éventuellement être utilisé, les cotisations de l'employeur prévues devraient totaliser 8 \$ pour 2017.

9. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Le tableau qui suit présente un historique de toutes les provisions comptabilisées. Voir la note 16 pour d'autres informations sur les provisions liées à des litiges. Les provisions courantes sont comptabilisées dans les Dettes fournisseurs et charges à payer.

	Maintenance ^{a)}	Mise hors service d'immobilisations ^{b)}	Litiges	Total des provisions
Au 31 décembre 2015				
Provision courante	- \$	- \$	19 \$	19 \$
Provision non courante	892	21	-	913
	892 \$	21 \$	19 \$	932 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	143 \$	- \$	- \$	143 \$
Décassements	(8)	-	-	(8)
Changements des coûts estimatifs	(1)	4	(1)	2
Charge de désactualisation	14	-	-	14
Perte de change	(25)	-	-	(25)
Au 31 décembre 2016	1 015 \$	25 \$	18 \$	1 058 \$
Provision courante	93 \$	- \$	18 \$	111 \$
Provision non courante	922	25	-	947
	1 015 \$	25 \$	18 \$	1 058 \$

- a) Les provisions liées à la maintenance sont constituées pour les coûts associés aux modalités contractuelles de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location simple. La provision porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2017 et 2028 et dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est de trois ans en moyenne. Les provisions liées à la maintenance prennent en compte les coûts actuels des activités de maintenance, les estimations d'inflation de ces coûts ainsi que les hypothèses relatives à l'utilisation du matériel volant connexe. Selon l'hypothèse où le coût global des modalités de restitution augmente de 5 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une augmentation de la provision de 51 \$ au 31 décembre 2016 et une hausse des frais de maintenance de 7 \$ environ en 2017. Si les taux d'actualisation devaient augmenter de 1 %, tous les autres facteurs demeurant constants, un ajustement cumulé à l'état de la situation financière entraînerait une diminution de la provision de 17 \$ au 31 décembre 2016. En raison des faibles taux d'intérêt du marché, une baisse de 1 % des taux d'actualisation n'a pas été retenue comme une hypothèse raisonnable.
- b) Aux termes de certains baux fonciers (terrains et bâtiments), la Société a l'obligation, à l'échéance du bail, de remettre les biens loués à l'état de terrain vacant et de réparer tous les dommages causés à l'environnement dont elle est responsable. Les échéances des baux correspondants s'échelonnent de 2017 à 2072. Ces provisions sont fondées sur diverses hypothèses, y compris le coût global de désaffectation et de restauration et la sélection de différentes approches relatives à la désaffectation et à la restauration. La provision non courante est comptabilisée dans les autres passifs non courants.

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôts sur le résultat

	2016	2015
Impôts sur le résultat exigibles	1 \$	- \$
Impôts sur le résultat différés	-	-
Impôts sur le résultat	1 \$	- \$

La charge d'impôts sur le résultat diffère du montant qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition prescrits par les lois au résultat avant charge d'impôts selon la ventilation suivante :

	2016	2015
Bénéfice avant impôts sur le résultat	877 \$	308 \$
Taux d'imposition prescrit par la loi établi selon les taux fédéral et provinciaux	27,03 %	26,87 %
Charge d'impôts calculée aux taux d'imposition prescrits par la loi	237	83
Effets des éléments suivants :		
Part non déductible des (profits) pertes en capital	(17)	97
Charges non déductibles	15	10
Bénéfice non assujetti à l'impôt	(3)	(17)
Modifications des taux d'imposition sur les impôts sur le résultat différés	(3)	(9)
Comptabilisation d'actifs d'impôts sur le résultat différés non comptabilisés antérieurement	(228)	(155)
Ajustement au titre des impôts sur le résultat différés d'exercices antérieurs	-	(8)
Autres	-	(1)
Charge d'impôts sur le résultat	1 \$	- \$

Le taux d'imposition applicable prescrit par la loi s'établit à 27,03 % (26,87 % en 2015). Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les territoires où la Société exerce des activités. L'augmentation est principalement attribuable à l'évolution du niveau d'activité par province.

En 2016, aucune charge d'impôts sur le résultat n'a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Impôts sur le résultat différés

Certaines immobilisations incorporelles, dont le coût fiscal est non significatif et la valeur comptable s'établit à 185 \$, ont des durées d'utilité indéfinies et, de ce fait, le passif d'impôts sur le résultat différés connexes de 49 \$ (49 \$ en 2015) ne devrait pas être repris tant que les actifs n'auront pas été cédés, qu'ils n'auront pas perdu de leur valeur ou qu'ils ne seront pas amortissables. En outre, la Société a d'autres passifs d'impôts différés de 539 \$ (42 \$ en 2015) à l'égard desquels un actif d'impôts différés du même montant a été comptabilisé. Les passifs d'impôts différés nets comptabilisés de 49 \$ sont inclus dans les autres passifs non courants.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal qu'ils représentent est probable. La Société dispose de différences temporaires et de reports en avant de pertes pour lesquels aucun actif d'impôts sur le résultat différés n'a pu être comptabilisé. Toutefois, les déductions fiscales futures à l'origine de ces actifs d'impôts sur le résultat différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable. Le tableau qui suit illustre les différences temporaires et les reports en avant de pertes fiscales pour lesquelles des actifs d'impôts différés n'ont pu être comptabilisés :

	2016	2015
Total des reports en avant de pertes autres que des pertes en capital	3 061 \$	316 \$
Moins : Excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles sur leur valeur fiscale comptabilisé	(1 853)	-
Moins : Autres différences temporaires imposables comptabilisées	(148)	(160)
Plus : Excédent de la valeur fiscale des immobilisations corporelles sur leur valeur comptable comptabilisé	-	160
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital non comptabilisés	1 060	316
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations corporelles sur leur valeur comptable non comptabilisé	-	1 866
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 334	1 447
Provisions comptables encore non déductibles aux fins d'impôt	271	170
Pertes de change latentes	266	493
Reports en avant de pertes en capital non comptabilisés, solde net	171	24
Autres	304	373
Total des différences temporaires non comptabilisées	3 406 \$	4 689 \$

Les échéances des pertes fiscales autres que des pertes en capital selon le régime fédéral pour lesquelles des actifs d'impôts différés n'ont pu être comptabilisés sont les suivantes :

	Pertes fiscales
2032	484 \$
2033	328
2034	3
3035	245
Reports en avant de pertes autres que des pertes en capital	1 060 \$

Les paiements d'impôts sur le résultat réalisés par la Société en 2016 étaient de néant (néant en 2015).

11. CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur
Au 1^{er} janvier 2015	286 489 294	835 \$
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	1 876 819	6
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	(5 583 935)	(16)
Au 31 décembre 2015	282 782 178	825 \$
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	1 199 089	3
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	(10 768 465)	(31)
Au 31 décembre 2016	273 212 802	797 \$

Le tableau ci-dessous présente les actions émises et en circulation d'Air Canada, ainsi que les actions pouvant être émises :

	2016	2015
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	86 657 994	98 059 765
Actions à droit de vote de catégorie B	186 554 808	184 722 413
Nombre total d'actions émises et en circulation	273 212 802	282 782 178
Actions pouvant être émises		
Options sur actions note 12	8 985 958	8 735 634
Nombre total d'actions en circulation et d'actions pouvant être émises	282 198 760	291 517 812

Actions

Au 31 décembre 2016, les actions pouvant être émises par Air Canada se composent d'un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A (les « actions à droit de vote variable ») et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B (les « actions à droit de vote » et, collectivement avec les actions à droit de vote variable, les « actions »). Les porteurs des actions des deux catégories ont des droits équivalents, sauf pour le droit de vote. Les porteurs d'actions à droit de vote variable ont droit à une voix par action, sauf si i) le nombre de voix rattachées aux actions à droit de vote variable en circulation, exprimé en pourcentage du total des voix rattachées aux actions d'Air Canada en circulation, est supérieur à 25 % ou si ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom lors d'une assemblée est supérieur à 25 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l'un des seuils ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable diminuerait proportionnellement de façon que : i) le pourcentage des voix rattachées à la catégorie des actions à droit de vote variable ne dépasse pas 25 % du total des voix rattachées à toutes les actions à droit de vote d'Air Canada émises et en circulation et ii) le nombre total de voix exprimées par les détenteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom ne dépasse pas 25 % des voix pouvant être exprimées en assemblée.

Seuls les non-Canadiens (au sens de la *Loi sur les transports au Canada*) peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote variable. Chaque action à droit de vote variable émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si l'action à droit de vote variable est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par un Canadien au sens de la *Loi sur les transports au Canada*.

Seuls des Canadiens peuvent être détenteurs, véritables propriétaires ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, des actions à droit de vote. Une action à droit de vote émise et en circulation est convertie en une action à droit de vote variable, automatiquement et sans autre intervention de la part d'Air Canada ou du porteur, si cette action à droit de vote est détenue, appartient en propriété véritable ou est contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par une personne qui n'est pas un Canadien.

Régime de droits des actionnaires

Conformément aux conditions de l'entente portant sur le régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »), en vigueur jusqu'au jour qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada en 2017, un droit (un « droit ») a été émis à l'égard de chaque action d'Air Canada émise et en circulation à la fermeture des bureaux le 30 mars 2011 ou émise par la suite. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, de concert avec toute partie qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions en circulation d'Air Canada, prises ensemble, autrement qu'au moyen d'une « offre permise » aux termes du régime de droits ou, dans certains cas, sans l'autorisation du conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distincts n'est délivré. Pour être une « offre permise » aux termes du régime de droits, l'offre doit notamment : i) être présentée à l'ensemble des porteurs d'actions, ii) demeurer en vigueur pendant au moins 60 jours, iii) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison, sauf si plus de 50 % des actions alors en circulation, prises ensemble à l'exclusion de celles détenues par l'acquéreur (et par les personnes qui lui sont liées), ont été déposées sans que le dépôt ait été révoqué et iv) prévoir la prolongation de l'offre pendant au moins 10 jours ouvrables si la condition relative au seuil de 50 % est remplie, afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Par suite d'un événement qui déclenche l'exercice des droits et sous réserve des conditions du régime de droits, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et les personnes qui lui sont liées, d'exercer son droit et de souscrire des actions d'Air Canada d'une valeur de deux cents dollars en échange de cent dollars (c'est-à-dire à 50 % du cours alors en vigueur). Lorsqu'ils exercent leurs droits, les Canadiens admissibles propriétaires effectifs des droits reçoivent des actions à droit de vote de catégorie B et les porteurs de droits qui ne sont pas des Canadiens admissibles propriétaires effectifs reçoivent des actions à droit de vote variable de catégorie A.

Offre publique de rachat

Après en avoir reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (« TSX ») en mai 2015, la Société a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 10 millions d'actions de la Société (les « actions ») avant l'expiration de cette offre, le 28 mai 2016. En mars 2016, la Société a ajouté 5 millions d'actions à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

À l'expiration de cette offre publique de rachat, en mai 2016, la Société a reçu l'autorisation de la TSX de lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités, autorisant ainsi le rachat, entre le 30 mai 2016 et le 29 mai 2017, d'au plus 22 785 511 actions, soit 10 % du flottant au 16 mai 2016.

En 2016, en vertu de ces offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, la Société a acheté, en vue de les annuler, 10 768 465 actions au coût moyen de 8,77 \$ l'action pour une contrepartie totale de 94 \$. L'excédent du coût sur la valeur comptable moyenne de 63 \$ a été imputé au déficit. Au 31 décembre 2016, 18 333 111 actions pouvaient encore être rachetées dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités.

12. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'intéressement à long terme d'Air Canada

Certains des employés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada (le « régime d'intéressement à long terme »). Ce régime prévoit l'attribution d'options, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions de négociation restreinte à tous les dirigeants et membres de la haute direction d'Air Canada. Aux termes du régime d'intéressement à long terme, 20 011 623 actions peuvent être émises, dont 11 025 665 demeurent disponibles aux fins d'émission future après prise en compte des options sur actions émises et en circulation. Les unités d'actions liées au rendement et les unités d'actions de négociation restreinte en circulation ne donneront pas lieu à l'émission de nouvelles actions puisqu'elles seront échangées contre des actions achetées sur le marché secondaire (et non émises à titre de nouvelles unités d'actions) ou contre des équivalents de trésorerie, au choix de la Société.

Options sur actions

Les options sur actions en vertu du régime d'intéressement à long terme ont une durée d'au plus sept ans et sont assorties d'un prix d'exercice fondé sur la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution des options. La moitié des options attribuées sont assorties de conditions temporelles et sont acquises sur quatre ans. L'acquisition des options restantes est tributaire de critères de rendement, qui sont fondés sur les objectifs de marge d'exploitation (résultat d'exploitation divisé par les produits des activités ordinaires) établis par le conseil d'Air Canada pour la même période. Chaque option confère au salarié le droit d'acheter une action au prix d'exercice fixé. Les conditions du régime d'intéressement à long terme précisent que, au départ à la retraite d'un salarié, celui-ci peut exercer les options attribuées, les droits d'exercice demeurant en vigueur pendant les trois années qui suivent la date du départ à la retraite.

Le nombre d'options sur actions d'Air Canada attribuées à des employés, la charge de rémunération qui y est liée et les hypothèses ayant servi à établir la charge de rémunération à base d'actions selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options se présentent comme suit :

	2016	2015
Charge de rémunération (en millions de dollars)	5 \$	4 \$
Nombre d'options sur actions attribuées à des salariés d'Air Canada	1 570 720	984 878
Moyenne pondérée de la juste valeur par option attribuée (en dollars)	3,71 \$	5,65 \$
Juste valeur globale des options sur actions attribuées (en millions de dollars)	6 \$	6 \$
Hypothèses relatives à la moyenne pondérée :		
Cours de l'action	9,12 \$	12,48 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,42 %-0,98 %	0,57 %-1,10 %
Volatilité attendue	50,0 %-52,0 %	52,0 %-58,5 %
Rendement des actions	0 %	0 %
Durée prévue des options (en années)	5,25	5,25

La volatilité attendue a été déterminée au moment de l'attribution au moyen du cours de l'action sur une base historique. Elle repose sur l'hypothèse que la volatilité historique est un indicateur des tendances futures, qui ne correspondent pas forcément aux données réelles.

Le tableau suivant résume les opérations concernant les options d'achat d'actions du régime d'intéressement à long terme :

	2016		2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Au début de l'exercice	8 735 634	3,69 \$	10 002 975	2,54 \$
Options attribuées	1 570 720	9,27	984 878	12,57
Options exercées	(1 169 436)	1,84	(1 906 472)	2,13
Options échues	(65 441)	1,35	(5 500)	8,51
Options éteintes	(85 519)	4,25	(340 247)	4,30
Options en cours à la clôture de l'exercice	8 985 958	4,92 \$	8 735 634	3,69 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	3 737 782	2,42 \$	2 854 413	2,30 \$

Pour les options exercées en 2016, le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice s'établit à 12,04 \$ (11,80 \$ en 2015).

Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Options en cours – 2016			Options pouvant être exercées – 2016	
		Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
1,78 \$ – 1,91 \$	2017	-	1	- \$	-	- \$
2,34 \$	2018	1 046 799	2	2,34	1 046 799	2,34
0,96 \$	2019	1 371 845	3	0,96	1 371 845	0,96
2,49 \$ – 5,69 \$	2020	3 120 172	4	2,92	1 005 890	2,91
5,35 \$ – 8,27 \$	2021	955 885	5	5,42	221 155	5,42
12,27 \$ – 12,64 \$	2022	924 037	6	12,57	92 093	12,64
9,23 \$ – 9,61 \$	2023	1 567 220	7	9,27	-	-
		8 985 958		4,92 \$	3 737 782	2,42 \$

Fourchette des prix d'exercice	Date d'échéance	Options en cours – 2015			Options pouvant être exercées – 2015	
		Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
1,59 \$	2016	18 750	1	1,59 \$	18 750	1,59 \$
1,78 \$ – 1,91 \$	2017	-	2	-	-	-
2,34 \$	2018	1 222 059	3	2,34	1 222 059	2,34
0,96 \$ – 1,28 \$	2019	2 154 196	4	0,96	705 515	0,97
2,49 \$ – 5,69 \$	2020	3 386 598	5	2,94	784 898	2,96
5,35 \$ – 8,27 \$	2021	1 013 522	6	5,42	123 191	5,42
12,27 \$ – 12,64 \$	2022	940 509	7	12,57	-	-
		8 735 634		3,69 \$	2 854 413	2,30 \$

Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions de négociation restreinte

Le régime d'intéressement à long terme prévoit aussi l'attribution d'unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») et d'unités d'actions de négociation restreinte (les « UANR »), qui sont comptabilisées comme instruments réglés en trésorerie. Les modalités d'acquisition des UAR reposent sur l'atteinte, par la Société, de sa cible relative au cumul des bénéfices annuels sur une période de trois ans. Quant aux UANR, elles sont acquises à la clôture des trois années qui suivent leur date d'attribution. Les conditions du régime prévoient qu'au moment où l'employé prend sa retraite, le nombre d'unités qui seront acquises est établi au prorata du nombre total de mois complets de service actif de l'employé au cours de la période d'acquisition. Les UAR et les UANR attribuées ne peuvent être échangées que contre des actions d'Air Canada achetées sur le marché secondaire ou contre l'équivalent en espèces au gré du conseil d'administration.

La charge de rémunération ayant trait aux UAR et aux UANR a été de 9 \$ en 2016 (9 \$ en 2015).

Le tableau suivant résume les opérations concernant les unités d'actions du régime d'intéressement à long terme :

	2016	2015
À l'ouverture de l'exercice	3 930 051	7 553 010
Unités d'actions attribuées	1 198 745	778 154
Unités d'actions réglées	(2 021 095)	(4 114 133)
Unités d'actions éteintes	(55 673)	(286 980)
Unités d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	3 052 028	3 930 051

Se reporter à la note 15 pour une description des instruments dérivés utilisés par la Société pour réduire les risques liés aux flux de trésorerie découlant des UAR et des UANR attribués.

Régime d'actionnariat des employés

Les employés admissibles peuvent adhérer à un régime d'actionnariat. Ils peuvent y investir de 2 % à 10 % de leur salaire de base pour l'achat d'actions sur le marché secondaire. Pour les cotisations de 2016, Air Canada versera une cotisation équivalant à 33,3 % des cotisations effectuées par les employés pendant la première année de participation au programme, puis à 50 % pour ce qui est des cotisations de 2016 effectuées après 12 mois de participation continue au programme. En 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 10 \$ (7 \$ en 2015) relativement au régime d'actionnariat des employés.

13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat par action de base et dilué :

(en millions, sauf les montants par action)	2016	2015
Numérateur :		
Numérateur servant au calcul du résultat de base et dilué par action :		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Air Canada	876 \$	303 \$
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions	277	285
Effet des titres potentiellement dilutifs :		
Options sur actions	5	7
Total des titres potentiellement dilutifs	5	7
Dénominateur ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	282	292
Résultat par action de base	3,16 \$	1,06 \$
Résultat par action après dilution	3,10 \$	1,03 \$

Le calcul du résultat par action est effectué à partir de dollars complets et non de millions arrondis. Il n'est donc pas possible de se servir des montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

N'entrent pas dans le calcul du résultat dilué par action pour 2016 les 1 352 000 options en cours (1 512 000 options en cours en 2015) pour lesquelles les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions pour l'exercice.

14. ENGAGEMENTS

Engagements d'immobilisations et engagements au titre de contrats de location simple

Les engagements d'immobilisations comprennent les livraisons futures d'appareils faisant l'objet de commandes fermes et les engagements relatifs à l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. Le coût total estimatif des appareils repose sur leurs prix définitifs de livraison qui comprennent les augmentations estimatives et, s'il y a lieu, les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le TIOL à 90 jours aux États-Unis au 31 décembre 2016. La société a conclu plusieurs contrats de location simple visant des appareils volants, du matériel et d'autres biens. Les montants en dollars américains ont été convertis au cours de clôture du change le 31 décembre 2016, soit 1,3427 \$ CA. Les engagements minimaux futurs en vertu de ces contrats sont présentés ci-dessous.

	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	2 142 \$	1 785 \$	1 408 \$	1 438 \$	1 057 \$	603 \$	8 433 \$
Contrats de location simple							
Appareils	482	434	362	255	166	308	2 007
Autres immobilisations	90	73	58	50	40	200	511
Total	2 714 \$	2 292 \$	1 828 \$	1 743 \$	1 263 \$	1 111 \$	10 951 \$

Contrats imputés à l'exercice

À des fins comptables, la Société agit comme mandataire et sous-loue certains appareils à Jazz selon la méthode de l'imputation à l'exercice. Les revenus tirés de ces contrats de sous-location sont présentés en montant net au compte consolidé de résultat. Ces contrats de sous-location portent sur cinq Q400, 13 CRJ-200 et 15 CRJ-705 de Bombardier et ont une échéance finale s'échelonnant entre 2017 et 2024. Les revenus tirés des contrats de sous-location et les charges liées aux contrats de location relativement à ces appareils s'élevaient à 81 \$ en 2016 (95 \$ en 2015). Les engagements au titre des contrats de location simple pour ces appareils, qui ont été répercutés sur Jazz, ne sont pas pris en compte dans les tableaux des engagements au titre des contrats de location simple de matériel volant présentés ci-dessus, mais ils sont ventilés comme suit, les montants en dollars américains ayant été convertis au taux de 1,3427 \$ CA à la clôture le 31 décembre 2016 :

	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite	Total
Contrats de sous-location à Jazz imputés à l'exercice	84 \$	80 \$	80 \$	80 \$	71 \$	120 \$	515 \$

Les contrats de sous-location conclus avec Jazz ont les mêmes conditions et la même durée que les engagements de location correspondants pris par la Société auprès des bailleurs.

La Société loue et sous-loue certains appareils à Sky Regional et Air Georgian, et les loyers sont refacturés à Air Canada par l'entremise des CAC conclus avec Sky Regional et Air Georgian. Ces montants nets sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Les contrats de location et de sous-location portent sur cinq appareils Q400 de Bombardier, 12 appareils CRJ-200 de Bombardier et 20 appareils 175 d'Embraer. Les revenus de location et de sous-location et les charges relatives à chacun de ces appareils se chiffrent à 77 \$ pour 2016 (48 \$ pour 2015).

Autres obligations contractuelles

Selon le CPSC conclu entre la Société et Aéroplan, la Société est tenue d'acheter un nombre minimal de milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan. Pour 2017, ce nombre minimal de milles est estimé à 210 \$. L'engagement annuel correspond à 85 % du nombre total moyen de milles Aéroplan^{MD} émis à l'égard des vols d'Air Canada ou des produits et services des transporteurs affiliés à Air Canada au cours des trois années civiles antérieures. En 2016, les achats, par la Société, de milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan se sont chiffrés à 247 \$.

L'obligation de paiement minimum future non résiliable pour les 12 prochains mois en ce qui a trait au CAC de Jazz est d'environ 1 180 \$ et de 196 \$ en ce qui a trait aux contrats d'achat de capacité conclus avec d'autres transporteurs régionaux.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE
Récapitulatif des instruments financiers

	Valeurs comptables				31 décembre 2015
	31 décembre 2016				
	Classement des instruments financiers				
	Juste valeur par le biais du résultat net	Actifs évalués au coût amorti	Passifs évalués au coût amorti	Total	
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	787 \$	- \$	- \$	787 \$	572 \$
Placements à court terme	2 192	-	-	2 192	2 100
Liquidités soumises à restrictions	126	-	-	126	91
Créances clients	-	707	-	707	654
Billets à recevoir	-	-	-	-	143
Dépôts et autres actifs					
Liquidités soumises à restrictions	188	-	-	188	209
Dépôts liés à des appareils et autres dépôts	-	145	-	145	138
Option de paiement anticipé sur des obligations garanties prioritaires	-	-	-	-	5
Instruments dérivés					
Dérivés liés au carburant	14	-	-	14	10
Contrats à terme sur actions	40	-	-	40	41
Dérivés de change	26	-	-	26	94
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	4
	3 373 \$	852 \$	- \$	4 225 \$	4 061 \$
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs	- \$	- \$	1 545 \$	1 545 \$	1 399 \$
Dérivés de change	21	-	-	21	5
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	-	-	707	707	524
Dettes à long terme et contrats de location-financement	-	-	5 911	5 911	5 870
	21 \$	- \$	8 163 \$	8 184 \$	7 798 \$

Récapitulatif du profit (de la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	2016	2015
Dérivés liés au carburant	- \$	(11) \$
Contrats à terme sur actions	9	(9)
Option de paiement anticipé sur des obligations garanties prioritaires	(5)	1
Swaps de taux d'intérêt	-	2
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 \$	(17) \$

Gestion du risque

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque, la Société a pour ligne de conduite de gérer le risque de marché en recourant à divers instruments dérivés financiers. La Société ne recourt à ces instruments qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives. Aucune variation des flux de trésorerie liée à des instruments dérivés ne vise par conséquent à être compensée par des variations des flux de trésorerie liés au risque faisant l'objet de la couverture.

Comme il est indiqué ci-dessous, la Société recourt à la couverture économique par des instruments dérivés pour atténuer différents risques. La juste valeur de ces instruments correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur de ces dérivés est déterminée à partir des prix observés sur un marché actif, s'il en est. En l'absence d'un tel marché, la Société établit la juste valeur par application d'une technique d'évaluation comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Dans la mesure du possible, la technique d'évaluation intègre tous les facteurs que les intervenants prendraient en considération pour fixer un prix, y compris le risque de crédit de la Société et le risque de crédit de la contrepartie.

Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché englobe les catégories de risque suivantes pour la Société : le risque lié au prix du carburant, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération fondée sur des actions.

Risque lié au prix du carburant

Le risque lié au prix du carburant est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison de variations des prix du carburéacteur. Afin d'atténuer sa vulnérabilité aux prix du carburéacteur et d'aider à réduire la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation, la Société conclut des contrats dérivés avec des intermédiaires financiers. La Société peut utiliser les contrats dérivés pour le carburéacteur et d'autres marchandises à base de pétrole brut, et pour le mazout et le pétrole brut. La politique de la Société permet de couvrir jusqu'à 75 % des achats de carburéacteur projetés des 12 prochains mois, 50 % des achats de carburéacteur projetés des 13 à 24 mois suivants et 25 % des achats de carburéacteur projetés des 25 à 36 mois suivants. Ces limites sont des maximums, mais elles ne sont pas impératives. Il n'y a aucune limite de couverture minimum mensuelle. La stratégie est passée régulièrement en revue et adaptée, au besoin, aux conditions du marché.

En 2016 :

- En 2016, des profits de couverture associés au règlement de dérivés liés au carburant de 23 \$ et les coûts des primes connexes, soit 46 \$, pour un montant net de 23 \$ au titre de la perte de couverture, ont été reclassés des autres éléments du résultat global à la charge de carburant avions (une perte nette de couverture de 10 \$ a été reclassée des autres éléments du résultat global à la charge de carburant avions en 2015). Aucune inefficacité de couverture n'a été constatée. En ce qui a trait aux dérivés non désignés en application de la comptabilité de couverture, une perte de 11 \$ a été comptabilisée au poste Profit (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en 2015.
- La Société a acheté des contrats d'options d'achat de pétrole brut couvrant une partie du risque lié au carburant pour 2016 et 2017. La prime rattachée à ces contrats s'élève à 34 \$ (39 \$ en 2015 pour le risque lié au carburant pour 2015 et 2016).
- Des contrats dérivés liés au carburant ont été dénoués par règlement en espèces, ce qui a donné lieu à une juste valeur de 23 \$, avec position favorable à la Société (1 \$ avec position favorable à la Société en 2015).

Un résumé des montants relatifs aux dérivés liés au carburant désignés comme instruments de couverture au 31 décembre 2016 est présenté ci-après.

Au 31 décembre 2016, environ 9 % des achats prévus de carburéacteur de la Société pour 2017 sont couverts à un prix plafond moyen équivalent du West Texas Intermediate (« WTI ») de 52 \$ US le baril pour les prix du WTI se chiffrant au plus à 57 \$ US le baril et à un prix plafond moyen équivalent de 57 \$ US le baril pour les prix du WTI supérieurs à 63 \$ US le baril. Les contrats de la Société destinés à couvrir les achats prévus de carburéacteur pour le reste de l'exercice 2017 comprennent des options d'achat assorties de volumes notionnels de 2 973 000 barils. La juste valeur du portefeuille de dérivés liés au carburant au 31 décembre 2016

s'établissait à 14 \$, avec position favorable à Air Canada (10 \$, avec position favorable à Air Canada en 2015) et elle est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs courants.

Risque de change

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, tandis qu'une partie importante de ses charges, de ses obligations au titre du remboursement de la dette et de ses engagements de capitaux est en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Le risque de change correspond au risque que les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La stratégie de gestion du risque adoptée par la Société vise à réduire le risque de flux de trésorerie auquel elle est exposée du fait de ses flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères.

Certaines ventes d'Air Canada sont libellées en dollars américains et dans d'autres monnaies qui sont ensuite converties en dollars américains dans le cadre du programme de gestion des risques de la Société. En 2016, ces entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation ont totalisé environ 3,2 G\$ US. Toujours en 2016, les charges d'exploitation libellées en dollars américains se sont chiffrées à environ 3,5 G\$ US. Les sorties de trésorerie non liées aux activités d'exploitation en dollars américains, principalement liées aux paiements d'intérêt sur la dette libellée en dollars américains, et les sorties de fonds de financement nettes se sont élevées à environ 1,8 G\$ US. Pour 2016, cela a donné lieu à une exposition aux flux de trésorerie nets en dollars américains d'environ 2,1 G\$ US.

La Société compte combler 70 % du déséquilibre restant sur une période de 18 mois consécutifs pour gérer le risque lié aux flux de trésorerie nets en dollars américains décrit ci-dessus au moyen des stratégies de gestion des risques suivantes :

- La constitution de réserves de trésorerie en dollars américains pouvant servir de couverture économique des fluctuations du dollar américain. Au 31 décembre 2016, les soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains s'établissent à 560 \$ (416 \$ US), en regard de 490 \$ (358 \$ US) au 31 décembre 2015. Une partie des réserves de trésorerie et de placements constitue une couverture économique de la dette à long terme en dollars américains, et le reste de la trésorerie représente les réserves de trésorerie et de placements liées à l'exploitation qui sont appliquées au risque liés aux flux de trésorerie nets en dollars américains sur 18 mois consécutifs. Pour l'exercice 2016, une perte de 25 \$ (profit de 123 \$ pour l'exercice 2015) a été comptabilisée au poste « Profit (perte) de change » pour tenir compte de la variation de la valeur de marché équivalente en dollars canadiens des soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains qui sont détenus.
- L'immobilisation du taux de change au moyen de divers dérivés sur devises, dont les dates d'échéance correspondent aux dates prévues des décaissements nets en dollars américains.

Le nombre de dérivés conclus et leur date d'échéance correspondante sont fonction de plusieurs facteurs, dont le montant des produits en devises pouvant être convertis, les sorties de trésorerie nettes en dollars américains, ainsi que le montant affecté au matériel volant et au remboursement de la dette. Étant donné le notional des dérivés sur devises en cours au 31 décembre 2016, dont il est question ci-après, environ 80 % et 29 % des sorties nettes de trésorerie en dollars américains sont couvertes respectivement pour 2017 et pour 2018, soit une couverture par des dérivés de 68 % sur 18 mois. Les réserves de trésorerie et de placements en dollars américains liées à l'exploitation conjuguées à la couverture par des dérivés permettent d'atteindre une couverture de 73 %.

Au 31 décembre 2016, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des contrats de swaps, échéant en 2017 et en 2018, visant l'achat à l'échéance de dollars américains au moyen de dollars canadiens relativement à 2 612 \$ (1 946 \$ US) à un taux moyen pondéré de 1,2898 \$ pour 1,00 \$ US (3 234 \$ (2 337 \$ US) en 2015 échéant en 2016 et en 2017, à un taux moyen pondéré de 1,2683 \$ pour 1,00 \$ US). La Société a également mis en place des mesures de protection en vue de la vente d'une partie de ses euros, de ses livres sterling, de ses yens, de ses yuans et de ses dollars australiens excédentaires (82 € EUR, 69 £ GBP, 2 334 ¥ JPY, 53 ¥ CNY et 33 \$ AUD) échéant en 2017 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1059 € EUR, 1,2589 £ GBP, 0,0096 ¥ JPY, 0,1522 ¥ CNY et 0,7500 \$ AUD pour 1,00 \$ US (42 € EUR, 9 £ GBP, 2 052 ¥ JPY, 288 ¥ CNY et 18 \$ AUD, échéant en 2016 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1663 €, 1,6150 £, 0,0088 ¥, 0,1562 ¥ et 0,7230 \$ pour 1,00 \$ US en 2015).

Les structures de couverture mises en place ont diverses caractéristiques d'évaluation des options, comme des conditions à barrière désactivante et le plafonnement des bénéfiques et, compte tenu de la volatilité présumée qui est utilisée dans le calcul de la juste valeur, la juste valeur nette de ces contrats sur devises au 31 décembre 2016 était de 5 \$ avec position favorable à la Société (89 \$ avec position favorable à la Société en 2015). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couverture aux fins comptables et sont comptabilisés à la juste valeur. En 2016, une perte de 136 \$ a été constatée dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (profit de 164 \$ en 2015). En 2016, les contrats de dérivés de change ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur nette de 51 \$ avec position favorable aux contreparties (104 \$ avec position favorable à la Société en 2015). La perte totale relative à la trésorerie, aux placements et aux dérivés de change en dollars américains comptabilisée par la Société en 2016 est de 160 \$ (profit de 287 \$ en 2015).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est partie à des titres de créance à taux fixe et à taux variable et elle loue aussi certains actifs pour lesquels le montant du loyer fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt à court terme. La Société gère son risque de taux d'intérêt sur la base d'un portefeuille et recherche, pour chacun des contrats qu'elle conclut, les conditions de financement les plus avantageuses compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la marge de crédit, l'échéance et la base. La gestion du risque vise à réduire au minimum la possibilité que des variations des taux d'intérêt entraînent des variations défavorables des flux de trésorerie de la Société. La trésorerie et le portefeuille de placements à court terme et à taux variable servent de couverture économique à une partie de la dette à taux variable.

Le ratio obligations à taux fixe-obligations à taux variable vise à donner une certaine marge de manœuvre quant à la structure du capital de la Société et il est fonction d'un objectif à long terme de 60 % à taux fixe et 40 % à taux variable, mais il permet une certaine flexibilité pour s'adapter aux conditions en vigueur sur le marché. Le ratio au 31 décembre 2016 est de 76 % à taux fixe pour 24 % à taux variable (79 % et 21 %, respectivement, au 31 décembre 2015).

Risque lié à la rémunération fondée sur des actions

La Société verse une rémunération fondée sur des actions à certains de ses salariés sous forme d'options sur actions, d'UANR et d'UAR, selon la description donnée à la note 12. Chaque UAR et chaque UANR confèrent à leur détenteur le droit de recevoir une action, un montant en trésorerie équivalant à la valeur de marché d'une action ou une combinaison des deux, au gré du conseil d'administration.

Le risque lié à la rémunération fondée sur des actions s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler les UAR et les UANR fluctuent en raison de variations du prix de l'action de la Société. Pour tenir compte du risque, la Société a conclu des contrats à terme sur actions pour couvrir les UAR et les UANR qui pourraient être acquises entre 2017 et 2019, si les critères d'acquisition, y compris les critères liés à l'atteinte des objectifs de rendement, sont réunis. Les contrats ont été payés par anticipation par la Société. Les dates des contrats à terme sur actions coïncident avec les modalités d'acquisition et les dates de règlement prévues de 2 938 913 UAR et UANR entre 2017 et 2019. Ces contrats n'ont pas été désignés comme instruments de couvertures aux fins comptables. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont, par conséquent, inscrites dans le profit (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur de la période au cours de laquelle elles se produisent. En 2016, un profit de 9 \$ a été comptabilisé (perte de 9 \$ en 2015). Des contrats à terme sur actions ont été dénoués par règlement en espèces, ce qui a donné lieu à une juste valeur de 10 \$, avec position favorable à la Société en 2016 (35 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la juste valeur des contrats à terme sur actions s'élève à 40 \$, avec position favorable à la Société (41 \$ avec position favorable à la Société en 2015). Les contrats, évalués à 17 \$, échéant en 2017 sont comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs courants et le solde, qui totalise 23 \$, est comptabilisé dans les dépôts et autres actifs.

Risque de liquidité

La Société gère ses besoins de trésorerie en mettant en œuvre diverses stratégies, notamment celle de chercher à maintenir et à accroître les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les engagements de financement du matériel volant nouveau et existant ainsi que par d'autres activités de financement.

Les besoins de trésorerie visent principalement à permettre à la Société d'honorer les engagements liés aux passifs financiers et aux obligations liées au capital, aux activités courantes, aux obligations contractuelles et autres, notamment les obligations au titre de la capitalisation des régimes de retraite, tel qu'il est décrit à la note 8, et les clauses restrictives des ententes concernant les cartes de crédit ainsi que d'autres ententes décrites ci-dessous. La Société contrôle et gère le risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu, en surveillant l'état et la valeur des actifs disponibles pour garantir les arrangements de financement, en préservant sa marge de manœuvre relativement à ces arrangements et en établissant des programmes pour surveiller et observer les conditions des ententes de financement. Au 31 décembre 2016, le niveau de liquidité non affecté s'élève à 3 388 \$ et comprend de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 2 979 \$, ainsi que des lignes de crédit non utilisées de 409 \$. Un autre aspect important de la gestion du risque de liquidité a trait à la gestion du levier financier de la Société. Voir la note 17, « Informations concernant le capital » pour une description des cibles en matière de levier financier.

Au 31 décembre 2016, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des placements dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins qui totalisent 110 \$ (91 \$ au 31 décembre 2015).

La note 7 présente une analyse des échéances des composantes en capital et en intérêts des obligations de remboursement de la dette à long terme de la Société et la note 14 présente une analyse des échéances des engagements liés à l'exploitation fixes de la Société et de ses engagements d'immobilisations.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 31 décembre 2016, la Société était exposée au risque de crédit lié principalement aux valeurs comptables de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des instruments dérivés. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de grandes institutions financières, de différents niveaux du gouvernement du Canada et de grandes sociétés. Les créances clients résultent généralement de la vente de billets à des particuliers, souvent par l'intermédiaire de cartes de crédit reconnues, d'agents de voyages éloignés géographiquement, à des entreprises ou à d'autres compagnies aériennes. Des directives concernant les cotes de solvabilité sont utilisées pour déterminer les contreparties aux dérivés. Afin d'atténuer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit de ses contreparties, la Société passe régulièrement en revue leurs cotes de solvabilité et établit des limites de crédit lorsqu'elle le juge nécessaire.

Analyse de sensibilité

Suit une analyse de sensibilité pour chaque type de risque de marché auquel la Société est exposée du fait des instruments financiers significatifs qu'elle a comptabilisés au 31 décembre 2016. L'analyse de sensibilité est fondée sur certaines variations du facteur de risque pertinent. Ces hypothèses ne sont pas nécessairement représentatives des variations réelles de ces risques et ne sauraient être considérées comme fiables. Étant donné la volatilité potentielle des marchés des capitaux et des marchandises, les variations réelles et les pourcentages de variation connexes pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont présentés ci-dessous. Les variations de bénéfice ne peuvent généralement être extrapolées, la corrélation entre la modification de l'hypothèse et la variation du bénéfice pouvant ne pas être linéaire. Chacun des risques est évalué indépendamment des autres risques. Cependant, les variations d'un facteur peuvent donner lieu à des variations d'un ou de plusieurs autres facteurs, ce qui peut amplifier ou atténuer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité liée aux contrats dérivés est fondée sur la variation de la juste valeur estimée qui s'applique au dérivé le 31 décembre 2016, compte tenu d'un certain nombre de variables, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Cette analyse ne tient pas compte de la variation de la juste valeur qui s'appliquerait au dérivé si la modification du risque de marché s'appliquait à la date d'échéance du contrat dérivé.

	Risque de taux d'intérêt ¹⁾	Risque de change ²⁾		Autre risque de prix ³⁾	
	Bénéfice	Bénéfice		Bénéfice	
	Augmentation de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$	(10) \$	10 \$	- \$	- \$
Placements à court terme	22 \$	(18) \$	18 \$	- \$	- \$
Dépôts liés à des appareils	- \$	(6) \$	6 \$	- \$	- \$
Dette à long terme et contrats de location-financement	(21) \$	302 \$	(302) \$	- \$	- \$
Dérivés liés au carburant	- \$	- \$	- \$	13 \$	(9) \$
Contrats à terme sur actions	-	-	-	4	(4)
Dérivés de change	- \$	(7) \$	5 \$	- \$	- \$

- 1) Du fait des faibles taux d'intérêt actuellement en vigueur sur le marché, une diminution de 1 % des taux d'intérêt n'a pas été retenue comme hypothèse raisonnable pour la période visée par les prévisions, soit un an.
- 2) L'augmentation (la diminution) du change est attribuable au raffermissement (à l'affaiblissement) du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'incidence sur la dette à long terme et les obligations au titre de contrats de location-financement comprend un montant de 3 \$ lié à la variation du dollar canadien par rapport au yen. Les variations d'autres monnaies n'ont pas d'incidence importante sur les instruments financiers de la Société.
- 3) L'analyse de sensibilité concernant les dérivés liés au carburant est fondée sur une augmentation ou une diminution de 10 % du prix de la marchandise sous-jacente. En vertu de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte réel doit être comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'analyse de sensibilité concernant les contrats à terme sur actions est fondée sur une augmentation ou une diminution de 10 % du cours de l'action d'Air Canada.

Clauses restrictives des ententes concernant les cartes de crédit

Les ententes principales de traitement des opérations par carte de crédit au Canada de la Société prévoient des seuils au-delà desquels la Société est tenue de fournir des dépôts en espèces aux fournisseurs de services concernés. Les obligations de fournir des dépôts en espèces et le montant devant être versé au titre du dépôt sont fondés sur une matrice évaluant, tous les trimestres, un ratio de couverture des frais fixes pour la Société ainsi que ses liquidités non soumises à restrictions et ses placements à court terme. En 2016, la Société n'a fourni aucun dépôt en espèces aux termes de ces ententes (aucun dépôt en 2015).

Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont par conséquent constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables des dérivés liés au carburant sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux en vigueur estimés.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation dont les flux de trésorerie actualisés, tenant compte des informations du marché disponibles et des valeurs négociées le cas échéant, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données non observables importantes (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette et des contrats de location-financement s'élève à 6 675 \$ et leur valeur comptable à 6 618 \$.

Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état consolidé de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations.

Évaluations récurrentes	31 décembre 2016	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :		
		Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	110 \$	- \$	110 \$	- \$
Placements à court terme	2 192	-	2 192	-
Instruments dérivés				
Dérivés liés au carburant	14	-	14	-
Contrats à terme sur actions	40	-	40	-
Dérivés de change	26	-	26	-
Total	2 382 \$	- \$	2 382 \$	- \$

Évaluations récurrentes	31 décembre 2016	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :		
		Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés de change	21 \$	- \$	21 \$	- \$
Total	21 \$	- \$	21 \$	- \$

Les actifs financiers détenus par des institutions financières sous forme de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.

La méthode utilisée par la Société consiste à comptabiliser les transferts depuis et vers les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en 2016.

Compensation des instruments financiers dans l'état consolidé de la situation financière

La Société compense les actifs et les passifs financiers et présente le solde net à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, la Société signe plusieurs accords de compensation globale ou d'autres accords similaires qui ne réunissent pas les critères relatifs à la compensation dans l'état consolidé de la situation financière, mais permettent néanmoins la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme la résiliation des contrats ou la faillite ou une défaillance de l'une des parties à l'accord.

Air Canada est partie à des accords sectoriels de chambre de compensation en vertu desquels certaines créances clients liées aux produits passages, fret et autres sont réglées sur la base du solde net avec la contrepartie par l'intermédiaire de la chambre de compensation. Ces opérations sont principalement attribuables à des accords interlignes avec d'autres sociétés aériennes. Ces accords, conclus entre les transporteurs, sont des ententes commerciales qui permettent la vente et le règlement de services de transport aérien et de services connexes. Les montants interlignes facturés et au titre des travaux en cours s'élèvent à 81 \$ sur la base du solde brut au 31 décembre 2016 (65 \$ au 31 décembre 2015). Ces montants seront réglés sur la base du solde net à une date ultérieure, mais les soldes nets ne seront connus qu'à la date du règlement.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés ou qui sont visés par des accords de compensation globale ou d'autres accords similaires, mais qui n'ont pas été compensés en date des 31 décembre 2016 et 2015. La colonne « Solde net » indique le solde qui aurait été inscrit à l'état consolidé de la situation financière si tous les droits de compensation avaient été exercés.

Actifs financiers	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Actifs, solde brut	Passifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
31 décembre 2016					
Actifs dérivés	58 \$	(32) \$	26 \$	52 \$	78 \$
Créances clients	103	(47)	56	-	56
	161 \$	(79) \$	82 \$	52 \$	134 \$
31 décembre 2015					
Actifs dérivés	121 \$	(27) \$	94 \$	55 \$	149 \$
Créances clients	97	(45)	52	-	52
	218 \$	(72) \$	146 \$	55 \$	201 \$

Passifs financiers	Soldes compensés			Soldes non compensés	Solde net
	Passifs, solde brut	Actifs compensés, solde brut	Soldes nets présentés	Instruments financiers	
31 décembre 2016					
Passifs dérivés	32 \$	(11) \$	21 \$	(2) \$	19 \$
	32 \$	(11) \$	21 \$	(2) \$	19 \$
31 décembre 2015					
Passifs dérivés	12 \$	(7) \$	5 \$	- \$	5 \$
	12 \$	(7) \$	5 \$	- \$	5 \$

16. ÉVENTUALITÉS, GARANTIES ET INDEMNITÉS

Provisions pour éventualités et litiges

Enquêtes des autorités en matière de concurrence sur le transport de fret

La Commission européenne, le ministère de la Justice des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada ont enquêté sur des pratiques de tarification des transports de fret qui seraient éventuellement anticoncurrentielles, notamment l'imposition de suppléments carburant, d'un certain nombre de transporteurs aériens et d'exploitants de service de fret, y compris Air Canada. Les autorités en matière de concurrence de plusieurs pays ont demandé des renseignements à Air Canada dans le cadre de leurs enquêtes. Air Canada a collaboré à ces enquêtes qui ont entraîné des actions en justice à son encontre et à l'encontre d'un certain nombre de compagnies aériennes et de transporteurs de fret de divers territoires de compétence. Air Canada est aussi citée comme partie défenderesse ou autrement impliquée, et pourrait l'être davantage, dans un certain nombre d'actions collectives et d'autres actions engagées au Canada, en Europe et aux États-Unis relativement à ces allégations. Les enquêtes menées par le ministère de la Justice aux États-Unis et par le Bureau de la concurrence au Canada ont pris fin sans donner lieu à des poursuites contre Air Canada. En 2012, la Société a conclu une entente de règlement relativement à une action en recours collectif aux États-Unis concernant ces allégations. Cette entente a été conclue sans aucune reconnaissance de responsabilité. Dans le cadre de cette entente, la Société a versé un montant de 8 \$.

En 2010, la Commission européenne a rendu une décision condamnant 12 transporteurs de fret aérien (y compris les groupes de transporteurs connexes) pour avoir enfreint la loi sur la concurrence de la Commission européenne en fixant certains tarifs et frais de transport de fret à diverses époques entre 1999 et 2006. Air Canada faisait partie des transporteurs visés et s'est vu imposer une amende de 21 euros (environ 29 \$). Air Canada a interjeté appel de la décision et a déposé une requête à cet effet auprès de la Cour générale européenne. En 2011, Air Canada a payé l'amende imposée en attendant l'issue de l'appel. Le 16 décembre 2015, la Cour générale européenne a accueilli l'appel d'Air Canada et a annulé la décision de l'Union européenne concernant Air Canada et certains autres transporteurs. La décision de la Cour générale européenne a obligé la Commission européenne à rembourser l'amende de 21 euros (30 \$) à Air Canada, montant comptabilisé dans les créances au 31 décembre 2015 et reçu en février 2016. La Commission européenne n'a pas interjeté appel de la décision de la Cour générale européenne, mais elle a annoncé son intention de rendre une nouvelle décision en 2017. Air Canada ne peut prévoir avec certitude l'incidence d'une telle décision, ni si elle contiendra des constatations concernant Air Canada.

Au 31 décembre 2016, Air Canada avait constitué une provision de 17 \$ (17 \$ au 31 décembre 2015) à l'égard des réclamations en cours relativement à ces affaires, provision qui est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et charges à payer. La provision a été réduite de 10 \$ en 2015 pour rendre compte d'une variation des coûts estimés. Cette provision correspond à une estimation fondée sur l'avancement des enquêtes à la date de l'estimation et des actions en justice ainsi que sur l'évaluation par Air Canada de l'issue possible de certaines d'entre elles. La provision ne tient pas compte des actions en justice et des enquêtes dans tous les territoires, mais seulement dans ceux pour lesquels on dispose de suffisamment d'information. Air Canada a déterminé qu'il est impossible à ce stade de prédire avec un quelconque degré de certitude l'issue de toutes les actions en justice et enquêtes encore en cours. Selon l'issue des faits nouveaux ressortant du déroulement des actions en justice et des enquêtes dans les autres territoires de compétence, Air Canada pourrait modifier au besoin la provision dans ses résultats des périodes ultérieures.

Retraite obligatoire

Air Canada est partie à des poursuites dans lesquelles sont contestées les dispositions concernant la retraite obligatoire de certaines de ses conventions collectives, y compris la convention collective antérieure conclue avec l'APAC qui intégrait les dispositions des régimes de retraite s'appliquant aux pilotes et les forçant à prendre leur retraite à 60 ans. Air Canada a réglé en tout ou en partie quelques-unes de ces poursuites et elle se défend dans les autres. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec un degré quelconque de certitude si un échec éventuel de la défense qu'a opposée Air Canada à ces contestations entraînera un passif financier. Le cas échéant, ce passif financier ne serait cependant pas important.

Autres éventualités

La Société fait actuellement l'objet de diverses autres poursuites et actions en justice, notamment de réclamations de la part de divers groupes d'employés d'Air Canada, et des provisions ont été constituées en conséquence. La direction est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura pas un effet négatif important sur la situation financière de la Société ni sur ses résultats.

Garanties

Garanties au titre d'ententes d'avitaillement et de dégivrage

De concert avec d'autres compagnies aériennes, la Société est partie à des ententes d'avitaillement et de dégivrage avec huit sociétés d'avitaillement et avec deux sociétés de dégivrage d'appareils dans divers grands aéroports du Canada. Ces entités fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. La dette globale de ces entités qui n'ont pas été consolidées par la Société selon IFRS 10 – *États financiers consolidés* est d'environ 487 \$ au 31 décembre 2016 (425 \$ au 31 décembre 2015), ce qui correspond au risque de perte maximal auquel s'expose la Société, compte non tenu de la valeur des actifs qui garantissent les obligations et de tout partage de coûts éventuels avec les autres compagnies contractantes. La Société considère le risque en découlant comme étant minime. Chaque compagnie aérienne contractante qui fait partie d'une de ses entités participe à la garantie de sa dette d'une manière proportionnelle à l'utilisation qu'elle fait du réseau. La durée de ces ententes varie, mais elle dépasse généralement cinq ans.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut différents contrats, notamment des contrats d'exploitation ou de crédit-bail immobilier, des contrats de financement ou de location d'appareils, des contrats de services techniques et des contrats conclus avec des administrateurs ou des dirigeants et autres ententes commerciales, dont certains peuvent donner lieu à des indemnisations à des contreparties qui peuvent entraîner le paiement, par la Société, des coûts ou des pertes engagés par ces contreparties. La Société ne peut raisonnablement estimer le montant éventuel, s'il en est, qu'elle pourrait avoir à payer en vertu de telles conventions d'indemnisation. Ce montant dépend aussi de l'issue de faits et de circonstances futurs, qui ne peut être prédite. Certaines conventions établissent un montant potentiel maximum, tandis que d'autres ne précisent pas de montant maximum ou de période limitée. Par le passé, la Société n'a fait aucun paiement significatif aux termes de telles conventions d'indemnisation.

Elle s'attend à être protégée par ses assurances dans la plupart des cas de responsabilité civile délictuelle et certaines des obligations contractuelles connexes.

17. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère le capital comme la somme de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement, des contrats de location simple incorporés, des participations ne donnant pas le contrôle et de la valeur de marché des actions en circulation de la Société (la « capitalisation boursière »). Elle inclut dans le capital les contrats de location simple incorporés, mesure couramment utilisée dans le secteur pour attribuer une valeur aux obligations au titre des contrats de location simple. La valeur correspond à la charge annualisée de location des appareils, y compris la charge de location des appareils liée aux activités des transporteurs régionaux, multipliée par 7,0, coefficient couramment utilisé dans le secteur du transport aérien. La mesure utilisée ne reflète pas nécessairement la juste valeur ou la valeur actualisée nette liée aux paiements minimaux futurs au titre des obligations locatives, car elle ne repose pas sur les paiements contractuels résiduels et le coefficient peut ne pas tenir compte des taux d'actualisation implicites dans les contrats de location ou des taux en vigueur pour des obligations analogues assorties de conditions et de risques semblables. La capitalisation boursière est déterminée en multipliant le prix de clôture des actions d'Air Canada par le nombre d'actions en circulation. Cette définition du capital, utilisée par la direction, pourrait ne pas être comparable à d'autres mesures présentées par d'autres sociétés ouvertes.

La Société surveille aussi sa dette nette ajustée et son ratio de levier financier. La dette nette ajustée correspond au total de la dette à long terme, des obligations au titre des contrats de location-financement et des contrats de location simple incorporés moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Le ratio de levier financier correspond à la dette nette ajustée sur les bénéfices des 12 derniers mois avant intérêts, impôts, amortissement et locations d'appareils.

La Société gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- conserver un ratio de levier financier inférieur ou égal à la cible de 2,2 d'ici 2018 fixée par la Société;
- planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée d'utilité prévue des principaux actifs générateurs de produits de la Société;
- veiller à ce que la Société ait accès au capital afin de financer ses obligations contractuelles à leur échéance et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique;
- maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs;
- surveiller la qualité de crédit de la Société afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type de capital auquel elle a recours, notamment en optant pour l'achat au lieu de la location, elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en ne vendant pas les options qu'elle détient sur des appareils et elle rachète ou émet des titres de créance ou émet des titres de capitaux propres ou rachète des actions en circulation, le tout selon les conditions du marché et les modalités des ententes sous-jacentes (ou les autorisations nécessaires) ou d'autres restrictions légales.

Aux 31 décembre, le calcul du capital total et de la dette nette ajustée est le suivant :

	2016	2015
Dettes à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement	5 911 \$	5 870 \$
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	707	524
Contrats de location simple incorporés	6 618 3 451	6 394 2 569
Dettes ajustées	10 069	8 963
Participations ne donnant pas le contrôle	-	27
Capitalisation boursière	3 735	2 887
Capital total	13 804 \$	11 877 \$
Dettes ajustées	10 069 \$	8 963 \$
Moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme	(2 979)	(2 672)
Dettes nettes ajustées	7 090 \$	6 291 \$

18. INFORMATIONS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés par région géographique pour les produits passages et fret et les montants applicables du compte consolidé de résultat s'établit comme suit :

Produits passages	2016	2015
Lignes intérieures	4 426 \$	4 379 \$
Lignes transfrontalières	2 879	2 685
Lignes transatlantiques	3 026	2 775
Lignes transpacifiques	1 985	1 762
Autres	832	819
	13 148 \$	12 420 \$

Produits fret	2016	2015
Lignes intérieures	63 \$	67 \$
Lignes transfrontalières	29	24
Lignes transatlantiques	187	188
Lignes transpacifiques	193	188
Autres	40	39
	512 \$	506 \$

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région déterminée. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie et en Australie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique du Sud et dans les Antilles.

Les autres produits proviennent principalement de clients situés au Canada et consistent essentiellement en produits tirés de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, des services d'achat à bord et d'autres services passagers et charges accessoires ainsi que d'autres services liés au transport aérien.

19. CHARGES LIÉES AUX TRANSPORTEURS RÉGIONAUX

La Société a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz, Sky Regional et certains autres transporteurs régionaux. Les charges associées à ces contrats sont classées en tant que charges liées aux transporteurs régionaux dans l'état consolidé des résultats. La ventilation des charges liées aux transporteurs régionaux est la suivante :

	2016	2015
Frais d'achat de capacité	1 199 \$	1 156 \$
Carburant avions	327	359
Redevances aéroportuaires et de navigation	290	278
Frais de vente et de distribution	142	126
Autres charges d'exploitation	450	360
Charges liées aux transporteurs régionaux	2 408 \$	2 279 \$

20. ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Les éléments particuliers comptabilisés dans les charges d'exploitation sont les suivants :

	2016	2015
Conventions collectives	91 \$	62 \$
Litiges	-	(40)
Autres, montant net	-	(14)
Éléments particuliers	91 \$	8 \$

En 2016, un montant de 91 \$ a été comptabilisé pour rendre compte des augmentations estimatives du coût des régimes de retraite se rapportant aux membres de l'APAC, dont une description plus complète figure dans la note 8, « Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel ».

En 2015, la Société a comptabilisé des charges liées à des conventions collectives de 62 \$ au titre de paiements ponctuels liés aux conventions collectives conclues avec le SCFP et l'AIMTA. Le montant comptabilisé au titre des litiges a trait aux enquêtes sur le fret décrites à la note 16 et comprend un ajustement favorable des provisions de 10 \$ rendant compte d'une variation des coûts estimés et du remboursement de l'amende de 30 \$ qui avait été payée à la Commission européenne. Le montant net comptabilisé au titre des autres éléments particuliers a principalement trait à un ajustement de 23 \$ des provisions liées à l'impôt.

21. CESSION-BAIL

En 2016, la Société a pris livraison de deux appareils 787 de Boeing financés en vertu d'opérations de cession-bail qui ont donné lieu à un produit de 351 \$. Les ventes ont été effectuées à la juste valeur et le profit à la vente de 19 \$ qui en est résulté a été pris en compte dans le bénéfice hors exploitation. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location simple d'une durée de 12 ans, avec paiement mensuel des loyers.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants d'Air Canada sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction, le vice-président général et chef de l'exploitation, le vice-président général et chef des Affaires financières et le président Transporteurs de passagers. Le tableau qui suit présente un résumé de la rémunération des principaux dirigeants :

	2016	2015
Salaires et autres avantages	11 \$	10 \$
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	3	2
Rémunération fondée sur des actions ^{a)}	10	5
	24 \$	17 \$

a) L'augmentation de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions est principalement attribuable à la hausse du cours de l'action d'Air Canada en 2016 et à son incidence sur les régimes de rémunération en unités d'actions.